

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, June 13, 2022

The Standing Senate Committee on Official Languages met with videoconference this day at 5 p.m. [ET] to examine the subject matter of Bill C-13, An Act to amend the Official Languages Act, to enact the Use of French in Federally Regulated Private Businesses Act and to make related amendments to other Acts.

Senator René Cormier (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, before we begin, I'd like to remind senators and witnesses to please keep your microphones muted at all times unless recognized by name by the chair. Should any technical challenges arise, particularly in relation to interpretation, please signal this to the chair or the clerk and we will work to resolve the issue. Participants should know to do so in a private area and to be mindful of their surroundings.

[*Translation*]

We will now begin our meeting.

I am René Cormier, senator from New Brunswick, and Chair of the Senate Committee on Official Languages.

I would like to introduce the members of the committee who are participating in this meeting: Senator Rose-May Poirier from New Brunswick, deputy chair of the committee; Senator Raymonde Gagné from Manitoba, member of the steering committee; Senator Jean-Guy Dagenais from Quebec, member of the steering committee; Senator Bernadette Clement from Ontario; Senator Lucie Moncion from Ontario; Senator Marie-Françoise Mégie from Quebec; Senator Clément Gignac from Quebec; Senator Percy Mockler from New Brunswick; and Senator Judith Seidman from Quebec, a former long-standing member of this committee whom we are very pleased to see. Welcome.

[*English*]

I wish to welcome all of you and viewers across the country who may be watching. I would like to point out that I am taking part in this meeting from within the unceded territory of the Algonquin Anishinaabe Nation.

Today we begin our subject matter of Bill C-13, An Act to amend the Official Languages Act, to enact the Use of French in Federally Regulated Private Businesses Act and to make related

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 13 juin 2022

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 17 heures (HE), avec vidéoconférence, pour étudier la teneur du projet de loi C-13, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles, édictant la Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale et apportant des modifications connexes à d'autres lois.

Le sénateur René Cormier (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, avant de commencer, j'aimerais rappeler aux sénateurs et aux témoins de garder leurs microphones en sourdine en tout temps, à moins que le président ne vous ait nommés. En cas de difficultés techniques, notamment en ce qui concerne l'interprétation, veuillez le signaler au président ou à la greffière, et nous nous efforcerons de résoudre le problème. Les participants doivent participer à la séance dans un lieu privé et être attentifs à leur environnement.

[*Français*]

Nous allons maintenant commencer officiellement notre réunion.

Je m'appelle René Cormier. Je suis un sénateur du Nouveau-Brunswick et je suis président du Comité sénatorial permanent des langues officielles.

J'aimerais vous présenter les membres du comité qui participent à cette réunion : la sénatrice Rose-May Poirier, du Nouveau-Brunswick, vice-présidente du comité; la sénatrice Raymonde Gagné, du Manitoba, membre du comité directeur; le sénateur Jean-Guy Dagenais, du Québec, membre du comité directeur; la sénatrice Bernadette Clement, de l'Ontario; la sénatrice Lucie Moncion, de l'Ontario; la sénatrice Marie-Françoise Mégie, du Québec; le sénateur Clément Gignac, du Québec; le sénateur Percy Mockler, du Nouveau-Brunswick; la sénatrice Judith Seidman, du Québec, que nous sommes heureux d'accueillir puisqu'elle a longtemps siégé à ce comité. Bienvenue parmi nous.

[*Traduction*]

Je vous souhaite la bienvenue à tous, ainsi qu'aux téléspectateurs de tout le pays qui nous regardent peut-être. Je tiens à souligner que je participe à cette réunion à partir du territoire non cédé de la nation algonquine anishinabe.

Aujourd'hui, nous amorçons notre étude de la teneur du projet de loi C-13, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles, édictant la Loi sur l'usage du français au sein des entreprises

amendments to other Acts. To be clear, we are proceeding to a pre-study of the bill before it is sent to the Senate from the House of Commons.

[*Translation*]

In our first hour, we will hear from the Parliamentary Budget Officer, Yves Giroux. He is accompanied by Katerina Michalyshyn, an analyst from his office.

I would like to remind the senators that we asked, back in March, that the Parliamentary Budget Officer proceed to an independent analysis and cost estimate of Bill C-13. His report was issued two weeks ago. It was circulated to the members and is now accessible on the committee web pages and the website of the Office of the Parliamentary Budget Director.

Mr. Giroux, thank you for being with us and for conducting this type of analysis, which is very important for us. Welcome to the committee.

We'll now hear your opening remarks, followed by questions from the senators.

Mr. Giroux, the floor is yours.

Yves Giroux, Parliamentary Budget Officer, Office of the Parliamentary Budget Officer: Thank you very much. Honourable senators, thank you for the invitation to appear before you today, our first official appearance before your committee.

We are pleased to be here to present the findings of our report entitled, *Cost Estimate for Bill C-13: An Act for the Substantive Equality of Canada's Official Languages*, which we were honoured to prepare at the request of this committee.

With me today I have one of two analysts who worked on the report, Katarina Michalyshyn.

Of the many provisions set out in Bill C-13, financial implications arise solely from the proposed extensions of French-language rights to federally regulated private businesses. We expect private compliance costs to implement these rights to be \$240 million in one-time costs plus \$20 million each year in ongoing costs. These costs arise primarily from language training and bilingualism wage premiums for managers in designated bilingual regions outside Quebec.

privées de compétence fédérale et apportant des modifications connexes à d'autres lois. Précisons que nous procédons à une étude préalable du projet de loi avant que la Chambre des communes en saisisse le Sénat.

[*Français*]

Au cours de notre première heure de réunion, nous recevrons le directeur parlementaire du budget, M. Yves Giroux. Il est accompagné d'une analyste de son bureau, Mme Katarina Michalyshyn.

Je rappellerai aux membres du comité qu'au début du mois de mars, notre comité a mandaté le directeur parlementaire du budget pour faire une analyse indépendante du coût financier du projet de loi C-13. Son rapport a été rendu public il y a deux semaines. Il nous a été distribué et il est maintenant accessible sur les sites Web du comité et du Bureau du directeur parlementaire du budget.

Monsieur Giroux, nous vous remercions d'avoir accepté notre invitation et d'avoir mené cette analyse, qui est fort importante pour nous. Bienvenue parmi nous.

Nous sommes prêts à entendre vos remarques préliminaires, qui seront suivies d'une période de questions de la part des sénateurs et sénatrices.

Monsieur Giroux, la parole est à vous.

Yves Giroux, directeur parlementaire du budget, Bureau du directeur parlementaire du budget : Merci beaucoup. Honorables sénatrices et sénateurs, je vous remercie de nous avoir invités aujourd'hui. Il s'agit de notre première comparution officielle à votre comité.

Nous avons le plaisir de vous présenter les conclusions du rapport intitulé *Estimation des coûts du projet de loi C-13, Loi visant l'égalité réelle entre les langues officielles du Canada*, que nous avons eu l'honneur de publier à la demande du comité.

Je suis accompagné aujourd'hui de l'une des deux analystes qui ont travaillé à ce rapport, Katarina Michalyshyn.

Parmi les nombreuses dispositions énoncées dans le projet de loi C-13, seul l'élargissement proposé des droits linguistiques des francophones aux entreprises privées assujetties à la réglementation fédérale a des incidences financières. Nous prévoyons des coûts de conformité ponctuels de 240 millions de dollars pour le secteur privé, en plus des coûts récurrents de 20 millions de dollars par année. Ces coûts seront principalement destinés à la formation linguistique et au versement de primes salariales au bilinguisme aux gestionnaires dans les régions désignées bilingues à l'extérieur du Québec.

[English]

The 2021-22 Fall Economic Statement allocated \$16 million in 2022-23 for initial implementation costs for federal departments and agencies. The \$16 million does not cover ongoing administrative costs and was not intended to cover those costs. However, it will allow additional initial implementation activities to be undertaken. We requested details regarding how the money is currently being spent.

Despite a lack of cooperation from the responsible departments, we estimate federal administration costs to implement these rights to rise by at least \$2.9 million per year. However, the amount of funding provided is fundamentally discretionary; the activities that can be undertaken in support of the implementation of Bill C-13 will be limited by the funding available.

Katarina and I will be pleased to respond to any questions you may have regarding this report or other PBO work. Thank you.

[Translation]

The Chair: Thank you very much, Mr. Giroux.

We will now proceed to questions from the senators. Colleagues, I would remind you that each senator is allowed five minutes for both question and answer. I now give the floor to the deputy chair of the committee, Senator Poirier.

Senator Poirier: Thanks to the witnesses for being with us today.

My first question concerns the refusal by the three departments to provide essential information relating to Bill C-13. As a result of their refusal, we will be less effective in examining Bill C-13, particularly since an additional \$16 million was allotted in the 2021 budget.

Is this the first time in your experience as Parliamentary Budget Officer that departments have refused to provide information?

Mr. Giroux: Thank you for that question, senator. Since I've been in this position, I've seen few cases in which departments refused to provide information and, until this unfortunate incident, no cases where departments refused to provide information on the ground that it was not yet public. We requested the information, and the three departments concerned refused to provide it to us on the ground that it had not yet been

[Traduction]

Dans l'Énoncé économique de l'automne 2021-2022, 16 millions de dollars sont prévus pour les coûts de mise en œuvre initiaux du projet de loi par les ministères et organismes fédéraux en 2022-2023. Ces 16 millions de dollars ne couvrent pas les coûts administratifs récurrents et ils n'étaient d'ailleurs pas destinés à cela. Ils permettront toutefois d'entreprendre des activités supplémentaires dans le cadre de la mise en œuvre initiale. Nous avons demandé des précisions quant à la façon dont les fonds sont actuellement dépensés.

Malgré un manque de collaboration de la part des ministères responsables, nous estimons que le coût administratif de la mise en œuvre de ces droits s'élèvera à 2,9 millions de dollars par an pour le secteur public. Toutefois, le montant du financement accordé est fondamentalement discrétionnaire, puisque les activités menées pour appuyer la mise en œuvre du projet de loi C-13 dépendront des fonds disponibles.

Mme Michalyszyn et moi nous ferons un plaisir de répondre à toute question que vous pourriez avoir sur ce rapport ou les autres travaux du directeur parlementaire du budget. Je vous remercie.

[Français]

Le président : Merci beaucoup, monsieur Giroux.

Nous allons poursuivre avec la période des questions. Je rappelle aux sénateurs et sénatrices qu'ils disposent d'une période de cinq minutes par intervention pour les questions et les réponses. Je donne maintenant la parole à la vice-présidente du comité, la sénatrice Poirier.

La sénatrice Poirier : Merci aux témoins d'être parmi nous aujourd'hui.

Ma première question concerne le refus des trois ministères de communiquer des renseignements essentiels liés au projet de loi C-13. Leur refus rend notre travail moins efficace pour ce qui est d'examiner le projet de loi C-13, d'autant plus qu'un supplément de 16 millions de dollars a été alloué dans le budget de 2021, l'an dernier.

Selon votre expérience comme directeur parlementaire du budget, est-ce la première fois que les ministères refusent de donner de l'information?

M. Giroux : Merci de cette question, madame la sénatrice. Depuis que je suis entré en fonction, j'ai eu peu de cas où les ministères ont refusé de fournir de l'information et pas du tout de cas, jusqu'à cet incident malheureux, où les ministères ont refusé de fournir de l'information sous prétexte qu'elle n'était pas encore publique. On a demandé les renseignements et les trois ministères concernés ont refusé de nous les fournir sous prétexte

made public, whereas that's not a valid exception under the act. However, I must congratulate and thank the Commissioner of Official Languages for his close cooperation, which helped us arrive at a plausible and reasonable cost estimate.

To answer your question briefly, senator, this is the first time since I've been in this position that I have encountered simultaneous refusals by three institutions.

Senator Poirier: What reasons did the departments give for refusing to provide the information?

Mr. Giroux: The reason they gave was that the information was not available to the public. Consequently, rather than provide the available information confidentially, as most departments and agencies do, the three departments concerned explained that the information wasn't in the public domain and that they couldn't provide it for that reason.

Senator Poirier: When will they be able to provide it?

Mr. Giroux: The day after the report was released, we received details from Canadian Heritage, which provided information to us and explained that an attachment that should have been emailed to us had not in fact been sent. It was unfortunately too late because the report had already been drafted, prepared, translated, published and submitted to the committee. In other words, the three departments forwarded the information once it had been made public.

Senator Poirier: You explain in your report that the government didn't anticipate the costs that Bill C-13 would impose on the various departments. What kind of problems do you think that will cause when the changes planned under Bill C-13 are implemented? Is there a chance it'll take longer to implement the changes?

Mr. Giroux: There are two possible scenarios. First, the government may not provide permanent funding to implement the act. The departments and agencies concerned could cut back activities in other sectors in order to fund activities made necessary under Bill C-13. The departments and agencies could also implement the bill in very minimal fashion to avoid cutting back on other activities they have to undertake. For example, Immigration, Refugees and Citizenship Canada is organizing a number of activities. Bill C-13 could be implemented in a very minimal way, or the departments and agencies could allocate new resources from other sources or that are earmarked for other activities in order to fund activities under Bill C-13.

que ceux-ci n'étaient pas encore rendus publics, alors que ce n'est pas une exception valide prévue à la loi. Cependant, je dois féliciter et remercier chaudement le commissaire aux langues officielles de son étroite collaboration, qui nous a permis d'en arriver à une estimation plausible et raisonnable des coûts.

Pour répondre rapidement à votre question, madame la sénatrice, depuis que je suis en poste, c'est la première fois que je fais face à un refus de trois institutions en même temps.

La sénatrice Poirier : Quelles raisons les ministères ont-ils invoquées pour refuser de fournir l'information?

M. Giroux : Les raisons données étaient que les renseignements n'étaient pas disponibles pour le public. Donc, plutôt que de donner les renseignements disponibles de façon confidentielle, comme la plupart des ministères et agences le font, les trois ministères concernés ont expliqué que les renseignements n'étaient pas du domaine public et que, pour cette raison, ils ne pouvaient pas nous les transmettre.

La sénatrice Poirier : À quel moment pourront-ils les transmettre?

M. Giroux : Le lendemain de la publication du rapport, on a reçu des détails de Patrimoine canadien, qui nous a fourni des renseignements en expliquant que c'était une erreur de pièce jointe dans un courriel qui aurait dû nous être transmis, mais qui ne nous avait pas été transmis. Il était malheureusement trop tard, puisque le rapport avait déjà été rédigé, préparé, traduit et publié, et qu'il avait été transmis au comité. Donc, c'est une fois que les ministères ont été exposés publiquement qu'ils ont transmis les renseignements.

La sénatrice Poirier : Dans votre rapport, vous expliquez que le gouvernement n'a pas prévu les dépenses que le projet de loi C-13 imposerait aux différents ministères. Selon vous, quel genre de problème cela occasionnera-t-il dans la mise en œuvre des changements prévus au projet de loi C-13? Y a-t-il un risque que les changements prennent plus de temps à être mis en œuvre?

M. Giroux : Il y a deux scénarios possibles. Il y a le scénario où le gouvernement ne fournirait pas des fonds permanents pour la mise en œuvre de la loi. Les ministères et agences concernés pourraient réduire les activités dans d'autres secteurs afin de financer les activités nécessaires en vertu du projet de loi C-13. Les ministères et agences pourraient aussi faire la mise en œuvre du projet de loi de façon très minimale, afin de ne pas réduire les autres activités qu'ils doivent entreprendre. Par exemple, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada est en train de faire plusieurs activités. La mise en œuvre du projet de loi C-13 pourrait être faite de façon très minimale ou encore, les ministères et agences pourraient allouer de nouveau des ressources d'une autre provenance ou prévues pour d'autres activités pour financer les activités au titre du projet de loi C-13.

Senator Poirier: Thank you.

Senator Gagné: Mr. Giroux, thank you for being with us this afternoon.

I think the government publicly stated it would be easier to estimate costs when it had a better idea of the content of the bill. The bill hasn't yet been passed or received Royal Assent.

For example, Part 2, the Use of French in Federally Regulated Private Businesses Act, is brand new and will definitely entail costs, unless the bill is amended, obviously.

I was wondering if you could tell us about the potential financial impact that may be anticipated if the new Use of French in Federally Regulated Private Businesses Act is implemented across Canada, not just in Quebec, but also in regions with a strong francophone presence. I imagine you've also tried to determine the number of regions with a strong francophone presence that might be affected by the bill. No numbers are available because that'll be determined over the next two years after Royal Assent. Would you be able to comment on that?

Mr. Giroux: The costs associated with the act's implementation in Quebec are probably quite low because that presence, the ability to provide services in French and the capacity to supervise francophone employees, or to provide bilingual supervision, are quite strong there. We assumed that the regions that would subsequently be included in, and covered by, the bill would be in eastern Ontario, which obviously includes the national capital, as well as certain regions in northern Ontario. Those assumptions are based on discussions we had with the Commissioner of Official Languages.

Of course, costs would be much higher if the entire country were covered because the capacity to provide services and to supervise employees in French is much lower in regions where there's a weaker francophone presence. For that reason, we limited ourselves to regions that had been suggested to us, in addition to the discussions we had with the Commissioner of Official Languages. If those linguistic obligations were extended across the country, it would be hard to estimate costs for the moment, but they would be much higher than those outlined in the report, far greater than \$240 million to implement the act and \$20 million a year thereafter.

Senator Gagné: Would you be able to share the information that Canadian Heritage sent you after your report was released?

La sénatrice Poirier : Merci.

La sénatrice Gagné : Merci, monsieur Giroux, d'être parmi nous cet après-midi.

Publiquement, je crois que le gouvernement a quand même mentionné que ce serait plus facile de faire une estimation des coûts lorsqu'on aura une meilleure idée du contenu du projet de loi. Présentement, le projet de loi n'a pas encore été adopté et n'a pas encore reçu la sanction royale.

Justement, la partie 2, soit la Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale, est toute nouvelle et va certainement engendrer des coûts à condition que le projet de loi ne soit pas amendé, évidemment.

Je me demandais si vous seriez en mesure de nous faire part des impacts financiers qui sont à prévoir si la nouvelle Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale s'appliquait partout au Canada, et pas seulement au Québec, dans les régions à forte présence francophone. Présentement, j'imagine qu'avec les régions à forte présence francophone, vous avez aussi essayé de déterminer le nombre de régions qui pourraient être affectées par le projet de loi. Les données ne sont pas disponibles, parce que cela se décidera au cours des deux prochaines années après la sanction royale. Seriez-vous en mesure de faire un commentaire là-dessus?

M. Giroux : Les coûts liés à la mise en œuvre au Québec sont probablement assez faibles, parce que la présence et la capacité de fournir des services en français au Québec et la capacité de superviser des employés francophones ou dans les deux langues officielles y sont assez élevées. On a fait l'hypothèse que les régions qui seraient subséquemment incluses et couvertes par le projet de loi seraient les régions de l'Est de l'Ontario, qui inclut évidemment la capitale nationale, ainsi que certaines régions du Nord de l'Ontario. Ces suppositions sont basées sur les discussions que nous avons eues avec le commissaire aux langues officielles.

Bien sûr, si l'ensemble du pays était couvert, les coûts seraient beaucoup plus importants parce que, évidemment, la capacité à fournir des services et à superviser des employés en français est beaucoup plus faible dans les régions où la présence francophone est plus faible. Pour cette raison, on s'est limité aux régions qui nous avaient été suggérées, en plus des discussions que nous avons eues avec le commissaire aux langues officielles. Si ces obligations linguistiques étaient étendues à l'ensemble du pays, il serait difficile pour l'instant d'estimer les coûts, mais ils seraient beaucoup plus importants que ceux qui sont évoqués dans le rapport, soit bien supérieurs à 240 millions de dollars pour la mise en œuvre du projet de loi et à 20 millions de dollars par année par la suite.

La sénatrice Gagné : Seriez-vous en mesure de partager les informations qui vous ont été transmises par Patrimoine canadien après le dépôt de votre rapport?

Mr. Giroux: Of course. That's something I'd be pleased to share with the members of the committee.

Senator Gagné: Thank you.

Senator Mégie: Thank you for being with us, Mr. Giroux and Ms. Michalyszyn.

Your report outlines the financial implications of the costs to businesses of language training and bilingual wage premiums, whereas language learning is considered as an investment in staff and the business. First, it somewhat improves market competitiveness, and it also helps to retain staff. However, that benefit isn't calculated in dollar terms. Is there a reason for that?

Mr. Giroux: There are two main reasons.

First, my understanding was that the committee had requested an estimate of the financial impact, of the costs associated with Bill C-13 in its present form. I didn't understand that it also wanted an estimate of its benefits. That's the first part of my answer.

The second part is that benefits that accrue from the acquisition of an official language are often very hard to quantify. It's something that's quantifiable in certain sectors. However, it's much harder to quantify benefits in a sector or context as broad as this, where we're talking about all federally regulated businesses beyond a certain employee threshold. Those benefits may be wage-related and financial, but also cognitive and societal and associated with greater social cohesion.

Senator Mégie: Thank you.

Senator Dagenais: Thank you for being with us, Mr. Giroux.

When a government or minister proposes new legislation, I expect them to be aware of costs that the legislation will generate for Canadians. As I understand it, even the Commissioner of Official Languages doesn't yet know what the costs associated with the implementation of Bill C-13 will be, even less so whether the government will grant him the necessary budgets, which I consider somewhat abnormal.

If we adopt the rules set forth in the bill, do you think we should expect an additional budget request before the end of the current fiscal year so the minister can keep her promises?

Mr. Giroux: That's a hypothetical question, and the answer obviously depends on what the minister and government do.

M. Giroux : Bien sûr, c'est quelque chose que je peux partager avec plaisir avec les membres du comité.

La sénatrice Gagné : Merci.

La sénatrice Mégie : Merci d'être avec nous, monsieur Giroux et madame Michalyszyn.

Votre rapport évoque les répercussions financières à cause des coûts de la formation linguistique et des primes salariales aux entreprises, alors que l'apprentissage d'une langue est considéré comme un investissement pour le personnel et pour l'entreprise. Premièrement, la compétitivité sur le marché, cela ratisse un peu plus large, et il y a aussi la question de la rétention du personnel. Pourtant, ce bénéfice n'est pas calculé en termes de dollars. Y a-t-il une raison à cela?

M. Giroux : Il y a deux principales raisons.

D'abord, la requête du comité, selon ce que j'en ai compris, était d'estimer les impacts financiers, donc les coûts du projet de loi C-13 tel qu'il est dans sa forme actuelle. Je n'avais pas compris qu'on avait aussi l'intention d'en estimer les bénéfices. C'est la première partie de ma réponse.

La deuxième partie, c'est que les bénéfices sont souvent très difficiles à quantifier quand on parle de l'acquisition d'une langue officielle. C'est quelque chose qui est quantifiable dans certains secteurs. Cependant, dans un secteur ou dans un contexte aussi vaste que celui de toutes les entreprises de compétence fédérale, au-delà d'un certain seuil d'employés, c'est beaucoup plus difficile de quantifier les avantages. En effet, ces avantages peuvent être salariaux et financiers, mais aussi cognitifs ou encore sociétaux, du point de vue d'une plus grande cohésion sociale.

La sénatrice Mégie : Merci.

Le sénateur Dagenais : Merci d'être avec nous, monsieur Giroux.

Quand un gouvernement ou un ministre propose une nouvelle législation, je m'attends à ce qu'il soit conscient des coûts que cette législation va engendrer pour les Canadiens. Je crois comprendre que même le commissaire aux langues officielles ne sait pas encore quels seront les coûts liés à la mise en œuvre du projet de loi C-13 et encore moins si le gouvernement lui accordera les budgets nécessaires, ce que je trouve un peu anormal.

Si on adopte les règles contenues dans la loi, estimez-vous que nous devrions nous attendre, avant la fin de l'exercice financier actuel, à une demande de budget supplémentaire pour que la ministre puisse remplir ses promesses?

M. Giroux : C'est une question hypothétique; cela dépendra évidemment de ce que la ministre et le gouvernement vont faire.

What we also mentioned in the report, several times and in other contexts, is that implementation involves many discretionary items. The government may decide to allocate a lot or few resources to implementation of the bill as such. The funding allocated to this initiative, or to this bill, will definitely determine the extent to which its provisions are implemented and the degree to which compliance is audited in the areas of education and information.

Going back to the premise of your question, one obviously expects financial resources to be available to implement a bill and cost estimates to be prepared at least on a preliminary basis. That's what I've seen in my practice over my years in the public service.

Senator Dagenais: Given the new obligations that businesses will have, which you estimate will cost \$240 million, am I mistaken in saying that, in addition to the costs incurred by the government, the businesses concerned will pass those costs on to Canadian consumers?

Mr. Giroux: It's hard to predict how much of the costs that private-sector companies and businesses incur will be passed on to their clients, including Canadian consumers. It might have minimal or average impact. That will really depend on the competitive environment and pressures exerted by the markets in which each of those businesses operate. Remember that our estimates are estimates; businesses could find ways to cut those costs, or they might also simply cope with higher costs. Your concern is legitimate: increased costs could be passed on to consumers in some cases, or even many cases. They could also be reflected in slightly lower profits.

Senator Dagenais: Thank you, Mr. Giroux.

Senator Moncion: Good evening, Mr. Giroux, and welcome to our committee meeting. I usually see you in the Standing Senate Committee on National Finance, but you're here now before the Standing Senate Committee on Official Languages.

You state in your report that some industries are subject to federal regulation and that some 3,413 managers in those industries don't speak French. You say that, except in Quebec, this represents the majority of cases in federally regulated industries in those regions. You also estimate the costs associated with the training of those individuals.

Ce qu'on a aussi mentionné dans le rapport, et à quelques reprises dans d'autres contextes, c'est que la mise en œuvre peut décider d'allouer beaucoup de ressources ou peu de ressources à la mise en œuvre en tant que telle du projet de loi. Les fonds qui seront alloués à cette initiative ou à ce projet de loi vont éminemment déterminer la vigueur avec laquelle ses dispositions seront mises en œuvre et la rigueur avec laquelle il y aura des vérifications sur les plans de l'éducation et de l'information.

Pour revenir à la prémisse de votre question, on s'attend évidemment à ce qu'un projet de loi dispose de ressources financières pour la mise en œuvre et à ce que les estimations des coûts soient faites au moins de façon préalable. C'est ce que j'ai vu dans ma pratique au cours de mes années dans la fonction publique.

Le sénateur Dagenais : En tenant compte des nouvelles obligations des entreprises, que vous estimez à 240 millions de dollars, est-ce que je me trompe si je dis que, en plus des coûts encourus par le gouvernement, les entreprises touchées vont relier la facture aux consommateurs canadiens?

M. Giroux : Il est difficile de prédire dans quelle mesure les coûts que les compagnies ou les entreprises du secteur privé vont subir seront refilés à leurs clients, y compris aux consommateurs canadiens. Il pourrait y avoir un impact minime ou moyen là-dessus. Cela dépendra vraiment de l'environnement concurrentiel et de la pression du marché dans lequel évolue chacune des entreprises. Il faut se rappeler que nos estimations sont des estimations; les entreprises pourraient trouver des façons de réduire ces coûts ou elles pourraient aussi faire face à des coûts plus élevés. Votre préoccupation est légitime; il est possible que, dans certains cas ou même dans bien des cas, l'augmentation des coûts soit refilée aux consommateurs. Il est aussi possible que cela soit reflété par des profits un peu plus faibles.

Le sénateur Dagenais : Merci, monsieur Giroux.

La sénatrice Moncion : Bonjour, monsieur Giroux, et bienvenue à notre réunion de comité. D'habitude, je vous vois au Comité sénatorial permanent des finances nationales, mais nous voici maintenant au Comité sénatorial permanent des langues officielles.

Vous dites dans votre rapport qu'il y a actuellement des secteurs d'activité assujettis à la réglementation fédérale et qu'environ 3 413 gestionnaires ne parlent pas français. Vous parlez de l'exclusion du Québec. Cela représente la majorité des cas des secteurs d'activité qui sont assujettis à la réglementation fédérale dans ces régions. Vous estimez aussi les coûts associés à la formation de ces personnes.

I'd like to hear what you have to say about the costs associated with maintaining the language in those various industries, about the actual situation and how realistic it might be to make those individuals bilingual and about the costs associated with that. You estimate significant costs of \$70,000 per employee and then discuss recurring costs. I'd like to hear you discuss that part of your analysis.

Mr. Giroux: Thank you for your question, senator. To do it justice, I'll let Katarina answer it since she estimated those amounts.

Katarina Michalyszyn, Analyst, Office of the Parliamentary Budget Officer: Thank you for your question.

As you said, we estimated French-language training and maintenance costs in our report and determined they would come to \$70,000 per employee for managers.

[English]

That's for one-time costs. Then every year, to maintain French, there would be a cost of \$2,400 per employee. This would be for all of the managers in the private sector, in the designated bilingual regions. As you can see in one of our report tables, the number of managers would vary widely. For example, in Quebec, only about 3% of managers don't already speak both languages whereas, in northern and eastern Ontario, about 57% don't, so the number of people who need to be trained to maintain their French would vary across regions.

Senator Moncion: Thank you for the answer. My next point is related to the salary bonus for bilingual employees.

Once they have done their training, are they considered bilingual? Do they have that access to that bonus? If so, is that factored into the amounts that you are providing?

Ms. Michalyszyn: I believe so. My colleague who is on paternity leave did the more detailed analysis, so I can confirm that in writing afterwards.

[Translation]

Mr. Giroux: With your permission, senator.

We call them wage premiums, but we aren't necessarily referring to premiums that would be required under the bill but rather to the gap we currently see in the labour market. When you compare unilingual and bilingual employees who perform identical duties, there's a wage gap, the amount of which is cited in the report. The same goes for managers.

Je voudrais vous entendre sur les coûts associés au maintien de la langue dans ces différents secteurs, de même que sur la réalité et le réalisme qui pourraient être liés au bilinguisme de ces personnes et aux coûts qui y sont associés. Vous avez estimé des coûts assez importants lorsque vous avez parlé de 70 000 \$ par employé. Ensuite, vous parlez de coûts récurrents. Je voudrais vous entendre sur cette partie de votre analyse.

M. Giroux : Je vous remercie de votre question, madame la sénatrice. Pour lui rendre justice, je vais laisser Katarina y répondre, puisqu'elle a elle-même estimé ces montants.

Katarina Michalyszyn, analyste, Bureau du directeur parlementaire du budget : Merci pour la question.

Comme vous l'avez dit, on a estimé les coûts de formation et de maintien du français dans notre rapport. On a estimé qu'il faudrait un montant de 70 000 \$ par employé pour les gestionnaires.

[Traduction]

C'est pour les coûts ponctuels. Ensuite, chaque année, pour le maintien des acquis en français, il y aurait un coût de 2 400 \$ par employé. Ce montant s'appliquerait à tous les gestionnaires du secteur privé dans les régions désignées bilingues. Comme le montre un des tableaux de notre rapport, le nombre de gestionnaires varierait considérablement. Par exemple, au Québec, seulement 3 % environ des gestionnaires ne parlent pas déjà les deux langues, alors que dans le Nord et l'Est de l'Ontario, le pourcentage est d'environ 57 %, ce qui fait que le nombre de personnes qui doivent recevoir de la formation pour maintenir leurs acquis en français varierait selon les régions.

La sénatrice Moncion : Je vous remercie de cette réponse. Ma prochaine question porte sur la prime salariale pour les employés bilingues.

Une fois qu'ils ont achevé leur formation, les employés sont-ils considérés comme bilingues? Est-ce qu'ils peuvent toucher la prime? Dans l'affirmative, est-ce que cela est pris en compte dans les montants que vous donnez?

Mme Michalyszyn : Je crois que oui. L'analyse détaillée a été réalisée par mon collègue, qui est en congé de paternité. Je pourrai vous confirmer cela ultérieurement par écrit.

[Français]

M. Giroux : Madame la sénatrice, si vous me le permettez.

On parle de primes salariales; toutefois, ce ne sont pas nécessairement des primes que le projet de loi imposerait, mais plutôt l'écart que l'on remarque actuellement sur le marché du travail. Quand on compare des employés unilingues et des employés bilingues qui font des tâches identiques, on remarque un écart salarial pour ce qui est du montant qui est mentionné dans le rapport. C'est la même chose pour les gestionnaires.

With regard to language training costs, we relied on the experience of other employees who are already dealing with this kind of requirement, particularly in the public service.

I hope that answers your questions.

Senator Moncion: Yes, that answers my questions.

What happens is that you also have all the costs associated with language maintenance and development that have to be included in the calculations. I think the calculations you present are very realistic, but there's a limit to what you can calculate. I'm still convinced that people have to continue learning on their own once their formal training is finished. Classroom training is very different from speaking a language fluently.

So what you're presenting are ultimately additional costs that are necessarily included in the amounts the federal government represents as costs, that is to say amounts that will be available to implement Bill C-13. What you're presenting goes beyond what's currently included in the government's calculations.

Mr. Giroux: Yes, we've included the costs that we forecast will be absorbed by the private sector. That's in addition to what the government will absorb.

Maintenance costs are included; that's why we estimate \$20 million a year for second-language maintenance and to train the staff who will be hired because there will also be staff turnover. These costs are also reflected in part, but, as you mentioned, this isn't something that's easy to estimate given the fluid nature of the labour market.

Senator Moncion: Thank you very much.

Senator Clement: Welcome to the committee. Thank you for your report and your testimony today. I have two questions.

You noted that it's a challenge to define "regions with a strong francophone presence." I'd like more details on that. I imagine you came up with a way to respond to that challenge together with the Office of the Commissioner of Official Languages?

My second question concerns a policy on francophone immigration. As I'm sure you're aware, the committee is considering the matter, and it's very much a topic of discussion in all our communities. Would such a policy or amendment to Bill C-13 actually have significant financial implications? Would it be a lot to ask of you to address the issue in another report, for example?

Pour les coûts de formation linguistique, on s'est basé sur l'expérience d'autres employeurs qui font déjà face à ce genre d'exigence, notamment la fonction publique.

J'espère que cela répond bien à vos questions.

La sénatrice Moncion : Oui, cela répond à mes questions.

Ce qui arrive, c'est qu'il y a aussi tous les coûts qui sont associés au maintien de la langue et au perfectionnement qui doivent être inclus dans les calculs. Je pense que les calculs que vous présentez sont quand même très réalistes, mais il y a des limites dans ce que vous pouvez calculer. Je demeure persuadée qu'une fois leur formation terminée, les gens doivent continuer à se former. La formation en salle de classe est très différente si on la compare à l'usage courant d'une langue.

Donc, à la limite, ce que vous présentez, ce sont des coûts additionnels qui ne sont pas nécessairement inclus dans les montants que le gouvernement fédéral présente comme étant des coûts, c'est-à-dire des sommes qui seront disponibles pour mettre en œuvre le projet de loi C-13. Ce que vous présentez va au-delà de ce qui est inclus dans les calculs du gouvernement à l'heure actuelle.

M. Giroux : En effet, on a inclus les coûts qui, selon nos prévisions, seront absorbés par le secteur privé. Cela va au-delà de ce que le gouvernement va absorber.

Les coûts de maintien sont inclus; c'est la raison pour laquelle on parle de 20 millions de dollars par année pour maintenir les capacités linguistiques et pour former le personnel qui sera embauché, parce qu'il y aura évidemment un roulement de personnel. Ces coûts sont aussi reflétés en partie, mais, comme vous l'avez mentionné, ce n'est pas quelque chose qui est facile à estimer, étant donné la fluidité du marché du travail.

La sénatrice Moncion : Merci beaucoup.

La sénatrice Clement : Bienvenue au comité. Nous vous remercions pour le rapport et pour votre témoignage aujourd'hui. J'ai deux questions.

Vous avez noté qu'il y a un défi entourant la définition de ce qu'est une région à forte présence francophone. J'aimerais que vous nous donniez plus de détails. J'imagine que c'est en collaboration avec le Commissariat aux langues officielles que vous avez organisé la façon de répondre à ce défi?

Ma deuxième question porte sur une politique d'immigration francophone. Vous êtes sûrement au courant que le comité étudie la question actuellement et qu'on en parle beaucoup dans toutes nos communautés. Est-ce qu'une telle politique ou un amendement au projet de loi C-13 aurait réellement des conséquences financières importantes? Est-ce que cela exigerait beaucoup de votre part de traiter de cette question dans un autre rapport, par exemple?

Please comment on that.

Mr. Giroux: Thank you, senator.

We obviously used the definitions that were suggested to us, but not exclusively. I'd say we discussed this with the Commissioner of Official Languages and his office to determine what regions could reasonably be defined as bilingual. The government could obviously decide on a different definition to cover more or fewer regions and thus affect costs. So that's the basis we relied on to determine the bilingual regions. There was no real science in it, and the government could select other regions by regulation.

As regards an immigration policy, if you're referring to the costs incurred to develop such a policy, I don't think those costs would be significant. There are tens, if not hundreds, of employees in the federal public service whose job it is to develop and propose policies, including immigration policies. I don't think the federal public service would incur significant costs to develop a francophone immigration policy with francophone corridors. However, implementation of that policy might generate costs depending on what's included in the policy. For example, costs could arise if financial incentives were included to recruit French-speaking immigrants or to encourage them to settle in minority regions. They could be determined only once you have the parameters of a francophone immigration policy, whether ambitious or otherwise. We could try to estimate costs if you provided us with parameters.

Senator Clement: Thank you.

The Chair: It's my turn to ask a few questions, Mr. Giroux.

My first question concerns methodology and is designed to get a clearer idea of your consultation process. On page 6 of your independent analysis of the costs of Bill C-13, you say that your estimate is based on assumptions that were made after consultations with stakeholders, including the Office of the Commissioner of Official Languages. One of those assumptions is that businesses with fewer than 50 employees will be exempt from the language obligations established under the new Use of French in Federally Regulated Private Businesses Act.

However, part 2 of Bill C-13 provides that the act will apply to businesses that employ fewer employees than the number of employees specified in the regulations. In other words, we don't currently know the number of employees who will be subject to the new regulations.

J'aimerais entendre votre commentaire à ce sujet.

M. Giroux : Merci, madame la sénatrice.

Évidemment, on a utilisé les définitions qui nous ont été suggérées, mais pas uniquement. Je dirais que c'est une discussion qu'on a eue avec le commissaire aux langues officielles et le Bureau du commissaire aux langues officielles pour déterminer quelles régions pourraient être raisonnablement définies comme étant bilingues. Évidemment, le gouvernement pourrait décider d'une définition différente, pour couvrir plus ou moins de régions et, ainsi, affecter les coûts. Donc, c'est la base sur laquelle on s'est fondé pour déterminer les régions bilingues. Il n'y a pas de science exacte là-dedans, et le gouvernement pourrait choisir d'autres régions par voie réglementaire.

En ce qui concerne une politique d'immigration, si vous parlez des coûts exigés pour élaborer ladite politique, je ne crois pas qu'il y aurait des coûts importants. Il y a des dizaines sinon des centaines d'employés dans la fonction publique fédérale dont le travail est d'élaborer et de proposer des politiques, y compris des politiques d'immigration. Élaborer une politique d'immigration francophone avec des corridors francophones, je ne pense pas que cela occasionnerait des coûts importants à la fonction publique fédérale. Par contre, la mise en œuvre de cette politique pourrait occasionner des coûts selon ce qui est inclus dans la politique. Si, par exemple, il y a des incitatifs financiers pour recruter des immigrants qui parlent français ou des incitatifs financiers pour qu'ils s'établissent dans des régions minoritaires, il pourrait y avoir des coûts. Ceux-ci pourront être déterminés uniquement lorsqu'on aura les paramètres d'une politique d'immigration francophone, ambitieuse ou non. Si on nous fournit des paramètres, on pourrait essayer d'estimer les coûts.

La sénatrice Clement : Merci.

Le président : À mon tour de vous poser quelques questions, monsieur Giroux.

Ma première question porte sur la méthodologie et sert à mieux cerner votre processus de consultation. À la page 6 de votre analyse indépendante sur les coûts du projet de loi C-13, vous précisez que votre estimation se fonde sur des hypothèses définies à la suite de consultations auprès de certains intervenants, dont le Commissariat aux langues officielles. Parmi ces hypothèses, il y a celle qui précise que les entreprises privées de compétence fédérale de moins de 50 employés seront exemptées des obligations linguistiques prévues par la nouvelle loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale.

Or, la partie 2 du projet de loi C-13 prévoit que cette loi s'appliquera aux entreprises ayant un nombre d'employés supérieur au seuil précisé par règlement. En d'autres mots, nous ne connaissons pas, à l'heure actuelle, le nombre d'employés qui seront assujettis aux nouvelles obligations.

From the consultations you conducted for the purpose of establishing your assumptions, could you give us some specific information on the stakeholders you met, apart from the Office of the Commissioner of Official Languages? In addition to those consultations, what other sources of quantitative and qualitative information did you use to determine those assumptions?

Ms. Michalyshyn: We also tried to speak to a large number of private-sector stakeholders, most of whom didn't really have any idea how they would be affected given the lack of regulations.

Yes, we spoke at length with the Office of the Commissioner of Official Languages. As I remember, when we drafted our report, the Office québécois de la langue française was also using the 50-employee threshold in their operations.

We gathered the opinions of a lot of stakeholders regarding the 50-employee threshold, particularly that of the Office of the Commissioner of Official Languages and the Office québécois de la langue française. We felt that 50 was a good number to use in the report.

The Chair: Thank you, Ms. Michalyshyn.

In addition to the other stakeholders you mentioned, did you consult businesses in various industries, such as transportation or banking, and can you tell us exactly how that consultation went?

Ms. Michalyshyn: We mainly consulted groups that represented industries. For example, in the airline industry, we consulted a group whose name escapes me. We consulted the Fédération des chambres de commerce du Québec and various groups like that. Most of them didn't have enough information at the time to provide us with any reliable data that we could include in our report, which explains why it contains no private-sector data.

The Chair: Mr. Giroux, in your analysis, did you consider the potential impact of the passage of Bill 96, An Act respecting French, the official and common language of Québec, which expands the obligations of Quebec businesses? Do you see any potential contradictions in the implementation of a provincial regime based on the Charter of the French Language for some businesses and a federal regime based on the future Use of French in Federally Regulated Private Businesses Act for others? There's a question of choice here. Are the financial implications significant for one or the other? Did you conduct that analysis?

Dans le cadre de vos consultations pour définir vos hypothèses, pourriez-vous nous donner des précisions sur les intervenants que vous avez rencontrés, outre le Commissariat aux langues officielles? En plus de ces consultations, quelle autre source d'information quantitative et qualitative avez-vous utilisée pour formuler vos hypothèses?

Mme Michalyshyn : On a également essayé de parler à de nombreuses parties prenantes dans le secteur privé. La majorité d'entre elles n'avaient pas vraiment idée de la manière dont cela allait les affecter à cause de l'absence de réglementation.

Je pense que oui, on a beaucoup parlé au Commissariat aux langues officielles. Si je me souviens bien, le seuil de 50 employés, c'était aussi utilisé, quand on rédigeait notre rapport, par l'Office québécois de la langue française pour certaines de leurs activités.

On a demandé leur avis à beaucoup de parties prenantes. Pour ce qui est des 50 employés, notamment le Commissariat des langues officielles et l'Office québécois de la langue française. On a estimé que le nombre 50 était un bon nombre à utiliser pour ce rapport.

Le président : Merci, madame Michalyshyn.

En plus des autres parties prenantes dont vous avez parlé, avez-vous consulté des entreprises de différents secteurs, comme ceux des transports ou des banques, et pouvez-vous nous préciser comment s'est passée cette consultation?

Mme Michalyshyn : Nous avons surtout consulté des groupes qui représentaient des industries. Par exemple, pour le secteur aérien, nous avons consulté un groupe dont le nom m'échappe. Nous avons consulté la Fédération des chambres de commerce du Québec et divers groupes de ce genre. La plupart n'avaient pas suffisamment d'information à ce moment-là pour nous fournir des données fiables que nous aurions pu inclure dans notre rapport. Cela explique pourquoi ces données provenant du secteur privé ne figurent pas dans notre rapport.

Le président : Monsieur Giroux, dans le cadre de votre analyse, avez-vous pris en compte les répercussions possibles de l'adoption, par l'Assemblée nationale du Québec, du projet de loi n° 96, la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, qui élargit les obligations aux entreprises du Québec? Voyez-vous des contradictions possibles dans l'application d'un régime provincial fondé sur la Charte de la langue française pour certaines entreprises et pour d'autres, un régime fédéral fondé sur la future Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale? Il y a une question de choix. Est-ce que les répercussions financières sont plus importantes pour l'un ou l'autre? Avez-vous fait cette analyse?

Mr. Giroux: That's a good question and one that had us scratching our heads when we considered it. When you asked us to prepare this report, Bill 96 was obviously still being hotly debated in Quebec. Its passage wasn't a certainty. For that reason, we didn't take it into consideration. However, since the bill has gone through its final stages and the National Assembly's session has ended, we see that the financial implications associated with Bill 96 won't be the most significant in the context of Bill C-13.

The implications in Quebec aren't considerable; the most significant costs won't be generated there, at least for the private sector. Private-sector costs will probably be more significant outside Quebec given the already strong francophone presence among employees and managers in Quebec. Apart from administrative costs, it probably won't be all that costly to respond to complaints and educate employers. Those costs will be borne by the federal government, administrative costs that are ultimately far less significant than all the potential costs associated with Bill C-13.

The Chair: Thank you, Mr. Giroux. We will now have a second round.

Senator Dagenais: I'd like to go back to an observation you made that very much surprised me. Am I to understand that Bill C-13 could be passed but that the government might implement it in a limited manner to avoid the costs it might entail?

Mr. Giroux: Yes, that's right. The implementation of a bill like that always has an element of discretion. It's a bit like the police. Laws can be passed to make certain types of behaviour illegal or even criminal. The level of police services used to enforce the law is at the discretion of the authorities. The same is the case for Bill C-13. The government can decide upon the level of education or the implementation of the act by funding or not funding the services provided by intelligence organizations, and education and information organizations.

Senator Dagenais: As you just spoke with a former police officer, I fully understand your explanation. Thank you.

Senator Poirier: My question is a follow-up to what the chair asked earlier. I want to make sure I've understood. The chair asked whether there had been consultations with the various groups you mentioned, and what the outcomes were. I believe you said that in the course of some of the consultations with a few of the groups, you had not obtained the information because they did not have enough of it. Who would have this information? Why bother to meet with groups that are unable to

M. Giroux : C'est une bonne question qui nous a fait nous gratter la tête quand on l'a examinée. Au moment où vous nous avez demandé de produire ce rapport, il va sans dire que le projet de loi n^o 96 était encore à l'étape de projet de loi chaudement débattu au Québec. Il n'y avait pas de certitude quant au fait qu'il serait adopté. Pour cette raison, on n'en a pas tenu compte. Par contre, depuis que le projet de loi a franchi les dernières étapes et que la session à l'Assemblée nationale a pris fin, on voit que les implications financières liées au projet de loi C-96 ne seraient probablement pas les plus importantes dans le contexte du projet de loi C-13.

Les implications au Québec ne sont pas considérables; ce n'est pas là qu'il y aurait les coûts les plus importants pour le secteur privé, du moins. Les coûts pour le secteur privé seront probablement plus importants à l'extérieur du Québec, étant donné la forte présence francophone qui existe déjà au Québec parmi les employés et les gestionnaires. Il n'y aurait probablement pas tant de coûts que cela, à part les coûts administratifs, pour répondre aux plaintes et pour éduquer les employeurs. Il s'agit donc de coûts qui seront assumés par le gouvernement fédéral, des coûts administratifs qui ne sont, somme toute, pas très importants, considérant l'ensemble des coûts potentiels liés au projet de loi C-13.

Le président : Merci, monsieur Giroux. Nous allons faire un deuxième tour de table.

Le sénateur Dagenais : J'aimerais revenir sur une de vos observations qui m'a beaucoup surpris. Dois-je comprendre que le projet de loi C-13 pourrait être adopté, mais que le gouvernement pourrait se retenir dans sa mise en œuvre pour éviter les coûts que cela pourrait impliquer?

M. Giroux : Vous m'avez bien compris. La mise en œuvre d'un projet de loi de cette nature comporte toujours un élément de discrétion. C'est un peu comme pour les services policiers. On peut édicter des lois qui rendent certains comportements interdits ou même criminels. Le niveau de services policiers que l'on met en place pour faire appliquer les lois est à la discrétion des autorités. Il en est de même pour le projet de loi C-13. Le gouvernement pourrait décider du niveau d'éducation ou de mise en œuvre de la loi en finançant ou non les services des organismes de surveillance et des organismes d'éducation et d'information.

Le sénateur Dagenais : Comme vous venez de parler à un ancien policier, je comprends très bien votre explication. Merci.

La sénatrice Poirier : Ma question fait suite à celle que le président a posée un peu plus tôt. Je veux m'assurer de bien comprendre. Le président vous a demandé si des consultations avaient été faites avec les différents groupes que vous avez mentionnés et quels étaient les résultats. Si j'ai bien compris, vous avez dit que, lors de certaines consultations avec quelques groupes, vous n'avez pas obtenu les renseignements, car ils n'avaient pas suffisamment d'information. Qui aurait cette

give us answers? How will their circumstances be evaluated? How would they be able to obtain the information they need to take part in a consultation so that we could have an accurate picture of their situation?

Mr. Giroux: That's a good point, senator. The two analysts held discussions with groups from the chambers of commerce, chamber of commerce associations and representatives of the airline sector. However, as written, the bill allows the government a lot of latitude in terms of regulatory application. Several of the regions where the bill will be implemented will be determined by regulatory means. When we met with private sector groups and asked them to estimate what the costs would be for them, they told us that they couldn't give us an answer, because they didn't know in which areas or regions of the country the bill would be applicable, because that was going to be determined at a later phase.

Who can give us information on this? The people who work in the departments, including the ministers, if they are familiar with the intent underlying the bill applicable to the regions that are going to be covered. We don't have a good idea at the moment. That's why we had to make a number of assumptions in evaluating the costs involved in implementing Bill C-13, because we didn't have all the parameters.

Senator Poirier: Might it not have been preferable to answer these questions before tabling a bill? I'm not saying that we should wait two years before introducing a bill, but shouldn't this exercise have been carried out ahead of time so that we could know where we were headed?

Mr. Giroux: I'm not an official languages expert. For you, the legislators, it's something you would do well to specify before ruling on the application of the bill. Unfortunately, I'm not the one who can answer these questions. I don't have any of these answers, but you've raised an excellent point. The government is asking you to decide whether or not to approve a bill when you are unaware of certain important details in terms of its implementation.

The Chair: Is it fair to say that some of the answers to the questions will be in the regulations?

Mr. Giroux: That's right. That's my understanding of it.

The Chair: That's often one of the issues that arises between the study of a bill and the subsequent regulations. Thank you for your question, Senator Poirier.

Senator Gagné: In fact, information requested about cost estimates is extremely dependent on the regulations. The \$16 million envelope mentioned in the economic update was

information? Pourquoi rencontrer des groupes s'ils ne sont pas en mesure de nous donner les réponses? Comment feront-ils pour évaluer leur situation? Comment pourront-ils obtenir l'information nécessaire pour participer à une consultation afin que nous puissions avoir un portrait juste de leur situation?

M. Giroux : C'est un bon point, madame la sénatrice. Les deux analystes ont discuté avec des groupes de chambres de commerce, des associations de chambres de commerce et des représentants du secteur aérien. Cependant, le projet de loi tel qu'il est rédigé laisse beaucoup de latitude au gouvernement pour déterminer son champ d'application par voie réglementaire. Plusieurs régions où s'appliquera le projet de loi seront déterminées par voie réglementaire. Lorsqu'on a rencontré les groupes du secteur privé et qu'on leur a demandé une évaluation des coûts que cela allait engendrer pour eux, ils nous ont dit ne pas être en mesure de répondre, car ils ne savaient pas dans quelles zones ou dans quelles régions du pays s'appliquera le projet de loi, car cela sera déterminé à une étape ultérieure.

Qui peut nous renseigner? Ce sont les gens qui travaillent dans les ministères, notamment les ministres, s'ils connaissent l'intention qui se trouve derrière le projet de loi ayant trait aux régions qui seront couvertes. On n'en a pas une bonne idée actuellement. C'est la raison pour laquelle on a dû faire des hypothèses pour évaluer les coûts liés à la mise en œuvre du projet de loi C-13, parce qu'on n'a pas l'ensemble des paramètres.

La sénatrice Poirier : Aurait-il été préférable qu'on réponde à ces questions avant de déposer un projet de loi? Je ne veux pas dire qu'il faudrait attendre deux ans avant de présenter un projet de loi, mais cet exercice n'aurait-il pas dû être fait avant, pour savoir où l'on s'en va?

M. Giroux : Je ne suis pas un spécialiste des langues officielles. Pour vous, législateurs, c'est quelque chose que vous auriez avantage à préciser avant que vous vous prononciez sur l'application du projet de loi. Ce n'est malheureusement pas à moi à répondre à ces questions. Je n'ai aucune de ces réponses, mais vous soulevez un excellent point. Le gouvernement demande d'approuver ou non un projet de loi alors que vous ne connaissez pas certains détails importants sur le plan de sa mise en œuvre.

Le président : Est-il juste de dire qu'il y a une partie des réponses aux questions qui se trouvera dans la réglementation?

M. Giroux : C'est exact. C'est ce que je crois comprendre.

Le président : Cela fait souvent partie des enjeux que nous avons entre l'examen d'un projet de loi et la réglementation qui suit. Merci pour cette question, sénatrice Poirier.

La sénatrice Gagné : Justement, les informations demandées quant à l'estimation des coûts dépendent beaucoup de la réglementation. L'enveloppe de 16 millions de dollars prévue

based on Bill C-32. There have been changes since then, and Bill C-13 was tabled. The content changed. Bill C-13 is much more exhaustive, so I would imagine that the costs would definitely be higher. That's what explains the difference between the \$16 million and the analysis that you've just done of Bill C-13.

Mr. Giroux: That's very possible, senator, but on the basis of the information obtained from the departments, it's difficult to determine exactly why there is an envelope of \$16 million for three departments and an agency rather than \$1 million, \$2 million, \$3 million or \$4 million. The subsequent response gives us an idea of the breakdown among the four organizations, but we don't have sufficiently accurate details to justify this amount.

The level of activity required of the departments and agencies to implement Bill C-13 is eminently discretionary.

Senator Moncion: My question is in the same vein as those from my colleagues. Bill C-13 illustrates a passage in your report which mentions that "other provisions . . . require changes to practices without estimable financial costs."

You mentioned the bilingual judges and orders that would have to be translated and made available to the public in both official languages at the same time.

It discusses everything that would affect the rights provided in section 23, the compliance agreements for the Commissioner and the financial penalties.

It would be fair to conclude that Bill C-13 will generate much higher costs than you can estimate at the moment, and that these are things we should take into consideration in analyzing Bill C-13 as a whole.

It's financial import appears to be much broader than allowed for by the amounts allocated by the government.

Mr. Giroux: You have raised a good point. There are things for which the financial implications are minimal, like the appointment of bilingual judges to the Supreme Court. However there are others for which it is difficult to provide an accurate cost estimate because the government might, on the one hand, move forward aggressively to implement these changes, or on the other, do so with existing resources.

So these costs might be minimal or negligible, but they could also be much higher, depending on the energy and speed with which the government wants to implement the other changes for

dans la mise à jour économique était basée sur le projet de loi C-32. Des changements ont eu lieu depuis, et le projet de loi C-13 a été déposé. Il y a eu un changement dans le contenu. Le projet de loi C-13 est beaucoup plus exhaustif, donc j'imagine que les coûts seront assurément plus élevés. Voilà ce qui explique la différence entre la somme de 16 millions de dollars et l'analyse que vous avez faite du projet de loi de C-13.

M. Giroux : C'est fort possible, madame la sénatrice, mais si l'on se base sur les renseignements obtenus de la part des ministères, il est difficile de déterminer exactement la raison de l'existence d'une enveloppe de 16 millions de dollars pour trois ministères et une agence plutôt que de 1 million, 2 millions, 3 millions ou 4 millions de dollars. Même la réponse subséquente nous donne une idée de la répartition entre les quatre organismes, mais nous n'avons aucun détail raffiné pour justifier ce montant.

Le niveau d'activité que les ministères et organismes devront entreprendre pour mettre en œuvre le projet de loi C-13 est éminemment discrétionnaire.

La sénatrice Moncion : Ma question est dans la même veine que celles de mes collègues. Le projet de loi C-13 fait état d'un passage de votre rapport où il est mentionné que « certaines dispositions exigent des changements aux pratiques sans coûts financiers estimables ».

Vous parlez des juges bilingues et des ordonnances qui devront être traduites et mises à la disposition du public dans les deux langues officielles simultanément.

On parle notamment de tout ce qui touche les droits prévus à l'article 23, les accords de conformité pour le commissaire et les sanctions pécuniaires.

Il serait juste de conclure que le projet de loi C-13 va engendrer beaucoup plus de coûts que ce que vous êtes en mesure d'estimer actuellement, et que pour nous, ce sont des choses dont on devrait tenir compte dans l'analyse du projet de loi de C-13 dans son ensemble.

Il semble y avoir une portée financière plus large que celle des sommes allouées par le gouvernement.

M. Giroux : C'est un bon point que vous soulevez. Il y a des choses pour lesquelles les incidences financières seront minimales, par exemple la nomination de juges bilingues à la Cour suprême. Cependant, il y a d'autres éléments pour lesquels il est très difficile d'avoir une estimation solide des coûts, parce que le gouvernement pourrait y aller avec vigueur pour mettre en œuvre ces changements ou pourrait les faire à partir de ressources existantes.

Donc, en fonction de la vigueur et de la vitesse avec lesquelles le gouvernement veut mettre en place les autres changements pour lesquels on n'a pas d'estimation de coûts, ces coûts

which costs have not been estimated yet. But it's very difficult for us to estimate them accurately with any degree of certainty, given that most of these activities could well be undertaken with existing resources or at low cost.

Senator Moncion: We know, for example, that federal court orders or judgments in both official languages are not currently accessible. We have access to only some of these orders.

If all of these orders were suddenly made accessible on a bilingual basis, the costs would be enormous.

Mr. Giroux: Potentially, based on our reading of the bill, it means orders or decisions that are precedents. Which, among all the decisions made by a court or through an order, are precedents, and which are not? This obviously depends on the direction taken by Canadian law, which can change from one period to another.

So yes, it's possible that this part might have a more significant financial impact.

Senator Moncion: That in fact brings us to consideration of the financial impact of the bill, which could potentially be much higher than we are currently assuming. Thank you.

Senator Gignac: It's my turn now to welcome Mr. Giroux. As Senator Moncion mentioned, we usually see one another at the Standing Senate Committee on National Finance, where your contribution is always much appreciated.

Is it fair to say that the financial sector represents a very large component of federally regulated private businesses? The fact that 3,400 managers did not speak French was alluded to. Is this a significant proportion in the financial, banking and insurance sectors?

Ms. Michalyszyn: Thank you. No, because the banks are already regulated and required to offer services in both languages. They would not be affected very much by this bill, based on our analyses.

Senator Gignac: Allow me then to ask you a question about the possibly unexpected consequences of this bill, even if we are to assume that we are in favour of its adoption. I just have a question about the unexpected consequences. I am alluding to point 3.2 of your report, whose heading is "Offering Supervision in French." And I quote:

Under the proposed Use of French in Federally Regulated Private Businesses Act, employees at federally regulated workplaces in the specified regions would have a right to

pourraient être minimes ou négligeables, mais ils pourraient aussi être un peu plus importants. Il est cependant très difficile pour nous de les estimer avec justesse ou avec un degré raisonnable de certitude, étant donné que la plupart de ces activités pourraient être entreprises avec des ressources existantes ou à faible coût.

La sénatrice Moncion : On sait que, par exemple, les ordonnances ou les jugements du tribunal fédéral dans les deux langues officielles ne sont pas accessibles présentement. On nous donne accès à certaines ordonnances seulement.

Si toutes ces ordonnances étaient, du jour au lendemain, accessibles sur une base bilingue, les coûts seraient énormes.

M. Giroux : Potentiellement, d'après notre lecture du projet de loi, on parle des ordonnances ou des décisions qui ont valeur de précédent. Lesquelles, parmi toutes les décisions rendues par un tribunal ou par ordonnance, ont valeur de précédent et lesquelles n'en ont pas? Cela dépend éminemment de la direction du droit canadien, et cela peut changer d'une époque à l'autre.

Donc oui, il est possible que cette partie ait une incidence financière plus importante.

La sénatrice Moncion : Cela nous amène justement à réfléchir sur la portée financière du projet de loi, qui pourrait potentiellement être beaucoup plus grande ce qu'on nous laisse entrevoir présentement. Merci.

Le sénateur Gignac : À mon tour de souhaiter la bienvenue à M. Giroux. Comme l'a dit la sénatrice Moncion, on se voit habituellement au Comité sénatorial permanent des finances nationales, où votre collaboration est toujours fort appréciée.

Est-il juste de dire que le secteur financier représente une portion très importante, quand on parle des entreprises privées de compétence fédérale? On fait allusion à 3 400 gestionnaires qui ne parlent pas français. Est-ce une proportion importante que l'on retrouve dans le secteur financier, dans le secteur bancaire et dans celui des assurances?

Mme Michalyszyn : Merci. Non, parce que les banques sont déjà sous une réglementation qui les oblige à offrir des services dans les deux langues. Elles ne seraient pas beaucoup affectées par ce projet de loi, d'après nos analyses.

Le sénateur Gignac : À ce moment-là, permettez-moi de vous poser une question sur les conséquences possiblement inattendues de ce projet de loi, même si on en appuie le principe et qu'on est en faveur de son adoption. Je pourrais juste vous poser une question sur les conséquences inattendues. Je fais allusion au point 3.2 de votre rapport, intitulé « Superviser en français ». Je cite :

En vertu de la proposition de Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale, les employés des milieux de travail assujettis à la

carry out their work and be supervised in French, receive all communications and documents in French, and to use computer systems in French.

In your meetings with businesses, did this subject ever come up? I'd be reassured to know that when supervisors or managers in fields like computer systems or administration do not speak French, and where there are no direct relations with customers, their jobs could not be moved elsewhere, outside Quebec for example.

Were there any references to the fact that the bill could potentially lead to jobs being moved to other regions that are not affected by the act?

Mr. Giroux: That's not a point that was raised in our consultations with private sector representatives. That doesn't mean it's not something that happens or a possibility, but it was not among our questions and it was not raised proactively by people in these private sector groups that were consulted. It's perhaps something that the committee should pursue with some of these private sector representatives, because it didn't come up in our discussions.

Senator Gignac: I am raising this issue because if it were ever to be a risk factor, it would be reassuring to know that it wouldn't happen. In businesses, all it takes sometimes for everyone to start speaking English is for a manager not to be able to speak French. However, with respect to documentation that has to be supplied in French, and when computer systems have to be in French, it could lead some businesses to consider relocating. Given the labour shortage, it's an issue that affects managers.

I felt that it was important to raise this point. If you should happen to obtain information about it later, particularly as many things will be decided under regulations, please send it to us. We're talking about regions with a critical mass, and we don't know which. Is Windsor, Ontario, part of this mass? And what about Winnipeg, in Manitoba? There are a lot of unknown factors.

Congratulations on being so modest, because cost estimates can vary enormously if something is included in the act, but not in the regulations.

I wanted to raise that point. Thank you.

Senator Mockler: Thank you for having asked Mr. Giroux to comment on the report he tabled, which made a lot of people think, particularly given that we're talking about \$240 million

réglementation fédérale dans les régions désignées auront le droit de travailler et d'être supervisés en français, de recevoir toutes les communications et tous les documents en français, et d'utiliser les systèmes informatiques en français.

Lors de vos rencontres avec les entreprises, est-ce que ce sujet a été discuté? Je serais rassuré de savoir qu'il ne pourrait pas se produire de situations où l'on déplacerait des emplois, par exemple en dehors du Québec, dans les secteurs de l'informatique ou dans des postes administratifs où l'on n'a pas de relations directes avec les clients, alors que le superviseur ou le gestionnaire ne parle pas français.

A-t-on fait allusion au fait que ce projet de loi pourrait potentiellement occasionner des déplacements d'emplois vers d'autres régions qui ne seraient pas affectées par la loi?

M. Giroux : Ce n'est pas un point qui a été abordé lors de nos consultations avec les représentants du secteur privé. Cela ne veut pas dire que ce n'est pas une réalité ou une possibilité, mais cela ne faisait pas partie de nos questions et cela n'a pas été soulevé de façon proactive de la part des personnes et des groupes du secteur privé qu'on a consultés. C'est peut-être quelque chose que le comité voudrait poursuivre avec certains des représentants du secteur privé, parce que cela n'a pas été mentionné lors de nos discussions.

Le sénateur Gignac : Je soulève ce point, parce que si jamais c'est un facteur de risque, il serait rassurant que cela ne se matérialise pas. Souvent, dans les entreprises, il suffit que le gestionnaire ne parle pas français pour que tout le monde parle anglais. Cependant, quand on parle de la documentation qui devrait être fournie en français, lorsqu'on dit que les systèmes informatiques devraient être en français, cela pourrait inciter certaines entreprises à réfléchir sur la localisation. Étant donné la rareté de la main-d'œuvre, c'est un enjeu qui touche les gestionnaires.

Je trouvais important de soulever ce point. Si vous obtenez des informations à ce sujet ultérieurement, surtout que plusieurs choses vont se décider par règlement, veuillez nous les faire parvenir. On parle de régions où se trouve la masse critique, et on ne le sait pas. Est-ce que Windsor, en Ontario, ferait partie de cette masse? Et qu'en est-il du Manitoba, de Winnipeg? Il y a beaucoup d'inconnues.

Je vous félicite de votre humilité, puisque l'estimation des coûts pourrait varier fortement si c'était inclus dans la loi, et non dans un règlement.

Je voulais soulever ce point. Merci.

Le sénateur Mockler : Merci d'avoir demandé à M. Giroux de faire un constat sur le rapport qui a été déposé et qui fait certainement réfléchir beaucoup de gens, surtout lorsqu'on parle

to train managers. Canada has two official languages, and mechanisms have to be in place to ensure proper accountability.

I too would like to thank Mr. Giroux for his professionalism, whether in the field of finance or in the reports he has prepared, because they make parliamentarians think about all the various aspects.

The Minister of Canadian Heritage was assigned responsibility for the application and governance of rights under the new Use of French in Federally Regulated Private Businesses Act. I have two short questions and I'm sure the subject has already been raised by others. Should this responsibility be assigned to another minister? Should governance and accountability mechanisms be developed to monitor implementation of the new act for federally regulated private businesses in every Canadian province?

Mr. Giroux: I'd like to start by thanking you for those encouraging words, senator. You asked whether Canadian Heritage was the right entity for the implementation of this act and whether responsibility should be entrusted elsewhere. I personally have no opinion on the matter. It's basically a question of the government machinery. It's a question that should probably be put to the Commissioner of Official Languages, given his experience in dealing with federal and private sector organizations. He would be able answer the question more knowledgeable than I could.

As for governance and accountability mechanisms, in view of my mandate with respect to transparency and financial accountability, I can only support the idea that parliamentarians and Canadians should have a good understanding of the implementation and application mechanisms for the provisions of Bill C-13, including the regulations once they are known. That ought to be part of the government's strategy to ensure that you, as legislators, be kept aware of progress in the act's implementation.

Senator Mockler: Mr. Giroux, you have no doubt had the opportunity to discuss matters with the Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada. On which aspects of Bill C-13 do your proposals agree or disagree?

Mr. Giroux: Thank you, senator. I wouldn't want to comment on the FCFA's intentions. I'm not convinced that we've consulted them exhaustively. Given that the scope of our report was limited to financial implications, I'm not certain that there is any significant overlap with what the FCFA is thinking or

d'une somme de 240 millions de dollars pour la formation des gestionnaires. Le Canada possède deux langues officielles, il faut avoir les mécanismes en place pour assurer une bonne reddition de comptes.

J'aimerais moi aussi remercier M. Giroux de son professionnalisme, que ce soit dans le domaine des finances ou dans les rapports qu'il a produits, car ils font réfléchir les parlementaires sur tous les plans.

Le ministre du Patrimoine canadien a été désigné responsable de l'application et de la gouvernance des droits pour la nouvelle Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale. J'ai deux petites questions et je sais que certains ont déjà évoqué ce sujet. Faudrait-il donner cette responsabilité à un autre ministre? Devrait-on prévoir des mécanismes de gouvernance et de reddition de comptes pour surveiller la mise en œuvre de la nouvelle loi pour les entreprises privées de compétence fédérale dans toutes les provinces canadiennes?

M. Giroux : D'abord, merci de vos bons mots, sénateur. C'est très apprécié. Vous avez demandé si Patrimoine canadien était la bonne entité pour mettre œuvre cette loi ou si la responsabilité devrait être confiée à une autre. Personnellement, je n'ai pas d'opinion à ce sujet. C'est essentiellement une question d'appareil gouvernemental. Elle devrait probablement être posée au commissaire aux langues officielles, étant donné son expérience à traiter avec les organismes fédéraux et avec ceux du secteur privé. Il pourrait vous répondre de façon mieux éclairée que moi.

En ce qui concerne le point sur les mécanismes de gouvernance et de reddition de comptes, étant donné mon mandat de transparence et de reddition de comptes d'un point de vue financier, je ne peux qu'appuyer une telle perspective afin que les parlementaires et les Canadiens aient une bonne compréhension de la mise en œuvre et des mécanismes d'application des dispositions du projet de loi C-13, y compris les règlements une fois qu'ils seront connus. Cela devrait faire partie de la stratégie gouvernementale pour que vous, en tant que législateurs, sachiez quels sont les progrès réalisés sur le plan de la mise en œuvre de la loi.

Le sénateur Mockler : Monsieur Giroux, vous avez sans doute eu l'occasion de discuter avec la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada. Sur quels aspects du projet de loi C-13 vos propositions se rejoignent-elles ou, à l'inverse, s'éloignent-elles?

M. Giroux : Merci, monsieur le sénateur. Je ne voudrais pas prêter des intentions à la FCFA. Je ne suis pas convaincu qu'on les a consultés de façon exhaustive. Étant donné que la portée de notre rapport se limitait aux incidences financières, je ne suis pas certain qu'il y ait un recoupement important avec ce que pense

proposing with respect to Bill C-13. I wouldn't want to guess at, or make any assumptions about, their intentions, nor would I want to put words in their mouth. So I'll stop there, unfortunately.

The Chair: We have a few minutes left. I'm going to ask you a few rapid-fire questions, Mr. Giroux. Why does your analysis take account of the costs applicable to Canadian Heritage and the Office of the Commissioner of Official Languages, but not to the Treasury Board or Immigration, Refugees and Citizenship Canada?

Ms. Michalyshyn: Thank you for the question. In our analysis, we felt that certain portions of Bill C-13 were closely linked to some parts of the Office of the Commissioner of Official Languages' mandate. It was therefore easier to estimate the costs. The costs for some parts were easier to estimate than for others. Those for which we were able to do estimates pertained to the Office of the Commissioner of Official Languages and Canadian Heritage, but not the Treasury Board.

The Chair: Does this mean that the bill assigns additional responsibilities to the Treasury Board? It's clear that the Minister of Immigration is being asked to develop a francophone immigration policy. You didn't have enough information on this to assess the new responsibilities of, let's say, the Treasury Board of Canada Secretariat, in terms of these costs?

Mr. Giroux: I'll try to answer this question. Generally speaking, the Treasury Board Secretariat has resources for official languages. That's also true for Immigration, Refugees and Citizenship Canada. These departments have the capacity to develop and analyze policies that ought to enable them to fulfil their obligations under Bill C-13.

The Chair: We'd like to begin by thanking you for this analysis, which is very important for us. Have you done this type of analysis for other bills? Is this an exercise you are asked to carry out frequently? If so, have you encountered more, fewer or about the same number of pitfalls as in the study of Bill C-13?

Mr. Giroux: We are asked this kind of question fairly often for private members' bills introduced by MPs or senators. However, this is the first time we've had departments decline to collaborate. Usually departments and agencies collaborate; they are open and relatively transparent. They agree to share confidential information on condition that it is not disseminated or used for our work other than by indirect disclosure. This was the first time we encountered this kind of obstruction or refusal on grounds that the information was not publicly available.

ou propose la FCFA au sujet du projet de loi C-13. Je ne voudrais pas m'aventurer, ni leur prêter des intentions, ni mettre des mots dans leur bouche. Je vais donc m'arrêter là, malheureusement.

Le président : Il nous reste quelques minutes. Je vais vous poser quelques questions en rafale, monsieur Giroux. Pourquoi votre analyse tient-elle compte des coûts applicables à Patrimoine canadien et au Commissariat aux langues officielles, mais pas au Conseil du Trésor ni à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada?

Mme Michalyshyn : Merci pour la question. Dans notre analyse, nous avons estimé que certaines sections du projet de loi C-13 étaient étroitement liées à une partie du mandat du commissaire aux langues officielles. Il était donc plus facile de prévoir les coûts. Les coûts liés à certaines parties étaient plus faciles à estimer que d'autres. Les parties pour lesquelles nous avons pu faire des estimations concernaient le Commissariat aux langues officielles et Patrimoine canadien, et non le Conseil du Trésor.

Le président : Est-ce à dire que, dans le projet de loi, le Conseil du Trésor a des responsabilités accrues? On voit que l'on demande au ministre de l'Immigration de développer une politique en matière d'immigration francophone. Vous n'aviez pas suffisamment d'information à ce sujet pour évaluer les nouvelles responsabilités, par exemple, du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada sur le plan des coûts?

M. Giroux : Je vais tenter de répondre à cette question. En général, le Secrétariat du Conseil du Trésor dispose de ressources en matière de langues officielles. Il en va de même pour Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Ces ministères ont des capacités de développement et d'analyse des politiques qui devraient leur permettre de remplir leurs obligations en vertu du projet de loi C-13.

Le président : Nous tenons d'abord à vous remercier de cette analyse très importante pour nous. Avez-vous fait ce genre d'analyse pour d'autres projets de loi? Est-ce un exercice que l'on vous demande fréquemment? Dans l'affirmative, avez-vous rencontré plus d'embûches, moins d'embûches ou les mêmes embûches dans l'examen du projet de loi C-13?

M. Giroux : On nous pose ce genre de question assez fréquemment pour des projets de loi d'initiative privée présentés par des députés ou des sénateurs. Par contre, c'est la première fois que l'on fait face à un refus de collaborer de cette nature de la part des ministères. Habituellement, les ministères et les organismes collaborent; ils sont ouverts et assez transparents. Dans le cas de renseignements confidentiels, ils acceptent de les partager à condition qu'on ne les diffuse pas ou qu'on s'en serve pour notre travail sans les divulguer de façon indirecte. C'était la première fois que l'on faisait face à ce genre d'obstruction ou de refus, sous prétexte que les renseignements n'étaient pas disponibles publiquement.

The Chair: Thank you very much for appearing and for your analysis. It clarifies some important considerations for this bill. Some people would say that the modernization of the Official Languages Act, a quasi-constitutional statute, would be invaluable. I believe your analysis has clarified many aspects of it. It will be invaluable when the time comes to study the bill. We thank you for being here, Mr. Giroux and Ms. Michalyszyn. Once again, thank you for your comments and I wish you a pleasant evening.

Mr. Giroux: Thank you very much.

The Chair: We now invite Senator Deacon to join us around the table.

[English]

Colleagues, for the second hour, we have representatives from the Quebec Community Groups Network, or QCGN, before us. They are a group representing Quebec's English-speaking community. Before welcoming our guests, I want to welcome our colleague Senator Marty Deacon, who will be here for the second hour.

From QCGN, we are pleased to welcome Ms. Eva Ludvig, president; the Honourable Joan Fraser, Board Member and former senator, whom we're so happy to meet again; and Marion Sandilands, counsel. Welcome, everyone, and thank you for being with us.

Ms. Ludvig, allow me to congratulate you on your recent appointment to the presidency of QCGN. The floor is yours.

Eva Ludvig, President, Quebec Community Groups Network: Thank you. Good afternoon, Senators Cormier and Poirier and honourable members of the committee. I am Eva Ludvig, President of the Quebec Community Groups Network, QCGN. Appearing with me this evening, as was mentioned, is my fellow board member the Honourable Joan Fraser and our legal counsel Marion Sandilands.

The QCGN is pleased to be before you today to provide testimony on Bill C-13 during your pre-study of the legislation. We have submitted a brief to this committee that covers Bill C-13 in its entirety, but we understand that today's meeting is focused on the use of French in federally regulated private businesses act, so we will confine our comments to that part of Bill C-13 and look forward to coming back to discuss the bill's proposed amendments to the Official Languages Act.

We begin by noting that this committee's significant study on modernizing the Official Languages Act, conducted between 2017 and 2019, brought Canada's two official language

Le président : Merci beaucoup pour votre comparution et pour votre analyse. Elle apporte un éclairage important pour le projet de loi. Certains pourraient dire que la modernisation de la Loi sur les langues officielles, une loi quasi constitutionnelle, n'a pas de prix. Je crois que votre analyse vient nous éclairer énormément. Elle sera précieuse quand il sera temps d'étudier le projet de loi. Nous vous remercions de votre présence, monsieur Giroux et madame Michalyszyn. Encore une fois, merci beaucoup de votre participation et bonne fin de journée.

M. Giroux : Merci beaucoup.

Le président : Nous invitons la sénatrice Deacon à se joindre à nous autour de la table.

[Traduction]

Chers collègues, pour la deuxième heure, nous accueillons des représentants du Quebec Community Groups Network, ou QCGN. Il s'agit d'un groupe qui représente la communauté anglophone du Québec. Cependant, avant d'accueillir nos invités, je tiens à souhaiter la bienvenue à notre collègue, la sénatrice Marty Deacon, qui sera avec nous pour la deuxième heure.

Nous avons le plaisir d'accueillir, du QCGN, Mme Eva Ludvig, présidente; l'honorable Joan Fraser, membre du conseil d'administration et ancienne sénatrice, que nous sommes ravis de retrouver; et Marion Sandilands, conseillère juridique. Bienvenue à toutes, et merci d'être parmi nous.

Madame Ludvig, permettez-moi de vous féliciter pour votre récente nomination à la présidence du QCGN. La parole est à vous.

Eva Ludvig, présidente, Quebec Community Groups Network : Merci. Bonjour, sénateur Cormier, sénatrice Poirier et honorables membres du comité. Je suis Eva Ludvig, présidente du Quebec Community Groups Network, ou QCGN. Je suis accompagnée ce soir, comme on l'a mentionné, de ma collègue du conseil d'administration, l'honorable Joan Fraser, et de notre conseillère juridique, Marion Sandilands.

Le QCGN est heureux de comparaître devant vous aujourd'hui pour apporter son témoignage sur le projet de loi C-13 dans le cadre de votre étude préalable. Nous avons soumis au comité un mémoire qui couvre le projet de loi C-13 dans son intégralité, mais nous comprenons que la réunion d'aujourd'hui vise la Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale. Nous limiterons donc nos commentaires à cette partie du projet de loi C-13 et nous avons hâte de revenir pour discuter des modifications proposées à la Loi sur les langues officielles.

Soulignons pour commencer que l'importante étude de ce comité sur la modernisation de la Loi sur les langues officielles, menée entre 2017 et 2019, a permis de réunir les deux

communities together, arriving at a consensus on how to move forward on this major legislative project — a decade in the making.

Bill C-13 is not the legislation we asked for or agreed to. Indeed, we assess Bill C-13 as a fundamental shift in the Government of Canada's approach to the country's official languages and an abandonment of half a century of official language policy. We urge this committee and this chamber to give Bill C-13 the careful scrutiny that such a major change requires.

The government is proposing to walk away from linguistic duality from coast to coast to coast and is making major concessions to Quebec, which we believe upsets the careful constitutional balance and equality in law between English and French, with unknowable interpretative effects.

The use of French in federally regulated private businesses act is an example of this policy shift, creating a regime for language rights in private communications for only one official language on a territorial basis for federally regulated businesses.

Let us be clear: There is no evidenced-based reason for this act. A 2013 Industry Canada study on *Language of Work in Federally Regulated Private Businesses in Quebec not subject to the Official Languages Act* concluded that:

. . . employees of federally regulated private-sector businesses in Quebec (not subject to the OLA) seem generally able to work in French in their workplaces.

Christian Paradis, Minister of Industry and Minister responsible for Quebec said at the time, said "There is nothing in the study that indicates the need for legislation to regulate language of work in Quebec."

The government will say that the use of French in federally regulated private businesses act contains protections for English-speaking workers and does not prevent enterprises from communicating with their customers in a language other than French. This is window dressing; the majority of English-speaking workers are not, in fact, protected, and permissions are not rights. This act abandons 1.1 million English-speaking Quebecers.

We ask ourselves: How could the Government of Canada create new language rights for French only, as if the members of our minority community do not work for or communicate with

communautés de langue officielle du Canada et d'en arriver à un consensus sur la façon d'aller de l'avant avec ce projet législatif d'envergure après une décennie de travail.

Le projet de loi C-13 n'est pas la loi que nous avons demandée ou sur laquelle nous nous sommes entendus. En effet, nous voyons le projet de loi C-13 comme un changement fondamental dans l'approche du gouvernement du Canada à l'égard des langues officielles du pays et comme l'abandon d'un demi-siècle de politique en matière de langues officielles. Nous demandons instamment à ce comité et à cette Chambre d'accorder au projet de loi C-13 l'examen minutieux qu'exige un changement aussi important.

Le gouvernement propose de rompre avec la dualité linguistique d'un océan à l'autre et fait d'importantes concessions au Québec, ce qui, selon nous, perturbe l'équilibre constitutionnel prudent et l'égalité en droit entre l'anglais et le français, et peut avoir des effets interprétatifs insoupçonnés.

La Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale est un exemple de ce changement de politique : elle crée un régime de droits linguistiques dans le cadre de communications privées pour une langue officielle seulement, en fonction du territoire, pour les entreprises sous réglementation fédérale.

Soyons clairs : aucune raison fondée sur des preuves ne justifie cette loi. Une étude d'Industrie Canada de 2013 intitulée *La langue de travail dans les entreprises privées de compétence fédérale au Québec non assujetties à la Loi sur les langues officielles* a conclu que :

[...] les employés d'entreprises privées de compétence fédérale (non assujetties à la LLO) semblent généralement disposer de milieux de travail dans lesquels ils peuvent travailler en français.

Christian Paradis, ministre de l'Industrie et ministre responsable du Québec, a déclaré à l'époque : « À la lecture de l'étude, rien n'indique qu'une loi soit nécessaire afin de réglementer la langue de travail au Québec. »

Le gouvernement dira que la Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale renferme des dispositions qui protègent les travailleurs anglophones, et qu'elle n'interdit pas aux entreprises de communiquer avec leurs clients dans une autre langue que le français. C'est de la poudre aux yeux; la majorité des travailleurs anglophones ne sont pas protégés, en fait, et les permissions ne sont pas des droits. Cette loi abandonne 1,1 million de Québécois d'expression anglaise.

Nous nous demandons comment le gouvernement du Canada peut créer de nouveaux droits linguistiques pour les francophones seulement, en faisant comme si les membres de

federally regulated businesses? How will it explain to English-speaking Quebecers that they have fewer language rights under federal legislation than francophone citizens?

Furthermore, the new act would offer federally regulated enterprises a choice between being subject to Quebec's Charter of the French Language, Bill 101, and now Bill 96, and federal law — this in an area of federal jurisdiction.

It is important to bear in mind that now that Bill 96 has passed, the entire Charter of the French Language is subject to both the notwithstanding clause of the Canadian Charter of Rights and Freedoms and the even more sweeping “notwithstanding clause” of the Quebec Charter of Human Rights and Freedoms. This extraordinary choice — to abide by federal law or to enter a Charter-free zone of provincial law — is being offered only to companies operating in Quebec. We believe this has major constitutional implications. We hope the Senate will study it not only through the lens of language policy but also with an eye to the legal and constitutional implications.

I now turn it over to Senator Fraser.

[*Translation*]

The Honourable Joan Fraser, Board Member, Quebec Community Groups Network, and former senator: Good evening, Mr. Chair, senators, ladies and gentlemen.

It's my turn now to thank you for having us. I should point out that over the past few weeks, I've had an opportunity to speak with several of you, and with some of your colleagues, about this bill. I'm very grateful that you have allowed me some time to talk about it. I am also grateful for your observations on the matter.

[*English*]

These are extraordinary times for Canada's official languages. Unnecessary conflicts are resurfacing that we had worked long and hard — and together — to move past. I wonder how strange the linguistic rancour of recent years must sound in the ears of our young people, who are so comfortable with and welcoming of all manner of diversity. These are young people for whom speaking more than one language is a virtue. They are a generation that sees other languages not as a threat but as an opportunity.

The use of French in federally regulated private businesses act comes at the end of a long line of private members' bills to apply the Charter of the French Language to these enterprises in

notre communauté minoritaire ne travaillaient pas pour des entreprises sous réglementation fédérale et ne communiquaient pas avec elles. Comment va-t-il expliquer aux Québécois anglophones que la loi fédérale leur confère moins de droits linguistiques qu'aux citoyens francophones?

De plus, avec la nouvelle loi, les entreprises sous réglementation fédérale choisiraient de se soumettre à la Charte de la langue française du Québec — la loi 101, et maintenant la loi 96 — ou à la loi fédérale. C'est pourtant une compétence fédérale.

Rappelons qu'avec l'adoption du projet de loi 96, la Charte de la langue française est entièrement sujette à la clause dérogatoire de la Charte canadienne des droits et libertés ainsi qu'à la clause dérogatoire encore plus vaste de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec. Ce choix extraordinaire — entre se conformer à la loi fédérale et se soumettre à la loi provinciale et ainsi entrer dans une zone franche de la Charte — n'est offert qu'aux entreprises qui exercent leurs activités au Québec. Nous pensons que cela comporte des incidences constitutionnelles majeures. Nous espérons que le Sénat étudiera le projet de loi non seulement sous l'angle de la politique linguistique, mais aussi en fonction de ses incidences juridiques et constitutionnelles.

Je cède maintenant la parole à la sénatrice Fraser.

[*Français*]

L'honorable Joan Fraser, membre du conseil d'administration, Quebec Community Groups Network, et ancienne sénatrice : Bonsoir tout le monde, monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs.

À mon tour, je voudrais vous remercier de nous accueillir. Je note aussi que, depuis quelques semaines, j'ai eu l'occasion de parler avec plusieurs d'entre vous, ainsi qu'avec certains de vos collègues, au sujet de ce projet de loi. J'ai vraiment aimé que vous me consacriez un peu de temps pour en discuter. J'ai aussi profité de vos observations à ce sujet.

[*Traduction*]

Nous traversons une période extraordinaire pour les langues officielles du Canada. Nous voyons resurgir des conflits inutiles que nous avons longuement et péniblement réussi à résoudre. Je me demande à quel point la rancœur linguistique des dernières années semble étrange pour nos jeunes, qui sont si à l'aise avec la diversité et l'accueillent si bien. Ce sont des jeunes pour qui parler plus d'une langue est une vertu. C'est une génération qui voit les autres langues non pas comme une menace, mais comme une richesse.

La Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale vient mettre un terme à une longue série de projets de loi d'initiative parlementaire visant à appliquer la

Quebec. The argument for those bills was that a mischief existed in the law because those businesses were subject to neither the Official Languages Act nor the Charter of the French Language; they existed in a linguistic no-man's land. We agreed that they had to be brought into and made subject to language laws.

During this committee's modernization study, both the QCGN and FCFA recommended that federally regulated businesses be subject to the Official Languages Act.

We were pleased to see that the committee partially took up our recommendation. In 2019, you recommended that the OLA communication and services obligations be extended to federally regulated private carriers. At the time, the government indicated that the idea was interesting but impractical, given the costs involved. Times change.

This committee also had the great foresight to request independent analysis of the financial cost of Bill C-13 from the Parliamentary Budget Officer, whom you've just had before you. His recent report, as well as his testimony this evening, were most illuminating.

[*Translation*]

I'll stop there. We — a delegation made up entirely of women — are prepared to answer your questions.

[*English*]

The Chair: Thank you very much for your comments and for being here.

We will have five minutes each for questions and answers. We will start with the deputy chair of the committee, Senator Poirier.

Senator Poirier: Thank you both for being with us today.

I have a couple of questions. My first question is on the use of French in federally regulated private business act. It will give the federally regulated private businesses the choice of which linguistic jurisdictions it operates under, which is provincial or federal. In your brief you state that it sets a dangerous precedent.

Could you elaborate on the dangerous precedent it would set and would the dangerous precedent be limited to linguistic minority communities or broader?

Charte de la langue française à ces entreprises au Québec. Ces projets de loi reposaient sur l'argument voulant que la loi comportait une anomalie parce que ces entreprises n'étaient assujetties ni à la Loi sur les langues officielles ni à la Charte de la langue française; elles se trouvaient dans un no man's land linguistique. Nous avons convenu qu'il fallait les intégrer et les assujettir aux lois linguistiques.

Au cours de l'étude sur la modernisation menée par ce comité, le QCGN et la FCFA — la Fédération des communautés francophones et acadienne — ont tous deux recommandé que les entreprises sous réglementation fédérale soient assujetties à la Loi sur les langues officielles.

Nous avons constaté avec plaisir que le comité avait partiellement repris notre recommandation. En 2019, vous avez recommandé que les obligations de communication et de services de la LLO soient étendues aux transporteurs privés sous réglementation fédérale. À l'époque, le gouvernement avait indiqué que l'idée était intéressante, mais irréalisable, compte tenu des coûts impliqués. Les temps changent.

Ce comité s'est également montré très prévoyant en demandant une analyse indépendante du coût financier du projet de loi C-13 au directeur parlementaire du budget, que vous venez d'entendre. Son récent rapport et son témoignage de ce soir ont été des plus édifiants.

[*Français*]

Je vais m'arrêter là. Nous sommes prêtes — c'est une délégation toute féminine — à répondre à vos questions.

[*Traduction*]

Le président : Je vous remercie beaucoup de votre exposé et de votre présence.

Chacun aura cinq minutes pour poser des questions et obtenir des réponses. Nous allons commencer par la vice-présidente du comité, la sénatrice Poirier.

La sénatrice Poirier : Merci à vous deux d'être avec nous aujourd'hui.

J'ai quelques questions à poser. Ma première question porte sur la Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale. Elle donnera aux entreprises privées de compétence fédérale le choix de la compétence linguistique à laquelle elles sont soumises, c'est-à-dire provinciale ou fédérale. Dans votre mémoire, vous dites que cela crée un dangereux précédent.

Pourriez-vous nous en dire plus sur le dangereux précédent que la loi créerait? Est-ce que ce dangereux précédent serait limité aux communautés linguistiques minoritaires, ou est-ce qu'il serait plus étendu?

Ms. Ludvig: I can answer that. Up until now, the Charter of the French Language was not applicable to any federally regulated enterprise. It really was in the provincial domain. Now we are taking federal activities and allowing them to be regulated under provincial legislation, and that is unprecedented in the language field.

Ms. Fraser: Can I add something to that?

Ms. Ludvig: Of course.

Senator Poirier: Yes, please do.

Ms. Fraser: Senator Poirier asked if this precedent applies only to linguistic matters.

Senator Poirier: Or broader.

Ms. Fraser: I'm not a lawyer, but I'm pretty sure that it could have broader implications and that it could have implications beyond Quebec should any other provincial government wish to set up a regime where its laws and regulations would apply to federally regulated enterprises. I think a federal government might have some difficulty refusing such a provincial initiative, given the precedent that is being set with this bill. Given that the Charter of the French Language now is covered by the "notwithstanding clause," you can see implication upon implication arising out of this, I think.

Senator Poirier: The use of French in federally regulated private business act also stipulates that two years after its coming into force, regions with a strong francophone presence will also be subject to this law. In your opinion, is the government not limiting linguistic rights contrary to francophones in Quebec and certain regions with strong francophone presence? And will these regions with the strong francophone presence be the same as significant demand from Part 4 of the act?

Ms. Ludvig: These are very good questions to which we don't have the answer, but it does open the door to all kinds of new limitations to either francophone communities or obviously, as we say, the English-speaking community.

This is where you start having difficulty when you start creating new regulations, new laws that are not clear as to whether they are federal or provincial. I think that it could lead to difficulties. We will have to see how that works out.

Senator Poirier: Senator Fraser, did you have anything to add?

Ms. Fraser: I don't think so.

Mme Ludvig : Je peux répondre à cette question. Jusqu'à présent, la Charte de la langue française ne s'appliquait à aucune entreprise sous réglementation fédérale. C'était vraiment du domaine provincial. Maintenant, nous prenons des activités fédérales et nous permettons qu'elles soient soumises à une loi provinciale, et c'est sans précédent dans le domaine linguistique.

Mme Fraser : Puis-je ajouter quelque chose?

Mme Ludvig : Bien sûr.

La sénatrice Poirier : Je vous en prie.

Mme Fraser : La sénatrice Poirier a demandé si ce précédent ne touchait que des questions d'ordre linguistique.

La sénatrice Poirier : Ou des enjeux plus étendus.

Mme Fraser : Je ne suis pas avocate, mais je suis à peu près sûre que cela pourrait avoir des incidences plus vastes et que les conséquences pourraient dépasser les frontières du Québec, si un autre gouvernement provincial souhaitait mettre en place un régime où ses lois et règlements s'appliqueraient aux entreprises sous réglementation fédérale. Je pense qu'un gouvernement fédéral pourrait avoir de la difficulté à refuser une telle initiative provinciale, étant donné le précédent créé par ce projet de loi. La Charte de la langue française étant maintenant couverte par la « clause dérogatoire », vous pouvez voir se multiplier les incidences qui en découlent, je pense.

La sénatrice Poirier : La Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale prévoit également que, deux ans après son entrée en vigueur, les régions à forte présence francophone seront également soumises à cette loi. À votre avis, le gouvernement ne limite-t-il pas les droits linguistiques au contraire des francophones du Québec et de certaines régions à forte présence francophone? Et ces régions à forte présence francophone vont-elles correspondre à celles où la demande est importante conformément à la partie 4 de la loi?

Mme Ludvig : Ce sont de très bonnes questions auxquelles nous n'avons pas la réponse, mais cela ouvre la porte à toutes sortes de nouvelles limitations pour les communautés francophones ou évidemment, comme nous le disons, pour la communauté anglophone.

C'est là que vous commencez à avoir des difficultés, lorsque vous vous mettez à prendre de nouveaux règlements. Je pense que cela pourrait causer des difficultés. Il faudra voir comment cela se passe.

La sénatrice Poirier : Sénatrice Fraser, aviez-vous quelque chose à ajouter?

Mme Fraser : Je ne crois pas.

Senator Seidman: Nice to see you, Ms. Ludvig, and former colleague Senator Fraser, especially nice.

I would like to ask two questions and hopefully the two of you will decide who will reply. The first one has to do with the move from symmetry to asymmetry and why this is a problem. The second one is that you point out that the federal government seems to be backing away from protecting its constitutional powers in terms of federally regulated businesses, and I would like you to explain that issue more. Thank you.

Ms. Ludvig: Well, up until now, the Official Languages Act has been equal for both official language communities. It was to create equality. It was actually designed over 50 years ago to make French equal to English and to protect both minority language communities. I have to tell you, that doesn't mean it was the same treatment. The needs were different. There was no question that the needs of the francophone communities outside Quebec were dealt with according to their own needs, and the same with the English-speaking communities. Their environments and their own social, political and economic needs were taken into consideration.

This was very possible under the Official Languages Act, under the notion of equal or equality. Now we are putting a notion into the title of the Official Languages Act, "substantive equality." What we're doing is coding "substantive equality." How will that be interpreted by courts? Certainly very different from having equality. Somebody becomes unequal in this, and that's the English-speaking community.

Senator Seidman: Thank you.

Senator Fraser, perhaps you could explain and help us to better understand the federal government backing away from protecting its constitutional powers in the federally regulated businesses restrictions.

Ms. Fraser: Perhaps I will note, because she's too modest to do so, that Eva Ludvig knows this subject inside out and backwards. She worked for 20 years with the Office of the Official Language Commissioner in Quebec.

It seems to me that when in an area of federal jurisdiction, the federal government says, "Oh, well, you don't have to obey our law if you don't want to," you can obey provincial law instead," then you are setting up all kinds of jurisdictional grey zones. I can imagine, for example, comparable confusion arising perhaps one day over environmental laws or any number of things, not to

La sénatrice Seidman : Je suis ravie de vous voir, madame Ludvig, et il est particulièrement agréable de vous voir, madame Fraser — mon ancienne collègue sénatrice.

J'aimerais poser deux questions, et je compte sur vous pour déterminer laquelle de vous deux y répondra. La première concerne le passage de la symétrie à l'asymétrie, et les raisons pour lesquelles cela constitue un problème. La seconde est que vous soulignez que le gouvernement fédéral semble renoncer à protéger ses pouvoirs constitutionnels en ce qui concerne les entreprises sous réglementation fédérale, et j'aimerais que vous expliquiez mieux cet enjeu. Merci.

Mme Ludvig : À ce jour, la Loi sur les langues officielles était égale pour les deux communautés de langue officielle. Le but de cette loi était de créer l'égalité. Elle a en fait été conçue il y a plus de 50 ans pour rendre le français égal à l'anglais et pour protéger les deux communautés linguistiques minoritaires. Je dois vous dire que cela ne signifie pas que le traitement était le même. Les besoins étaient différents. Il ne fait aucun doute que le traitement des communautés francophones hors Québec était fonction de leurs propres besoins, et il en allait de même pour les communautés anglophones. Leurs environnements et leurs propres besoins sociaux, politiques et économiques étaient pris en considération.

La Loi sur les langues officielles rendait cela tout à fait possible, avec la notion d'égalité. Maintenant, nous introduisons une notion dans le titre de la Loi sur les langues officielles, celle de « l'égalité réelle ». Ce que nous faisons, c'est coder « l'égalité réelle ». Comment les tribunaux vont-ils interpréter cela? C'est certainement très différent de l'égalité. Il y a de l'inégalité dans cette loi, et c'est la communauté anglophone qui en est victime.

La sénatrice Seidman : Merci.

Sénatrice Fraser, afin que nous puissions mieux comprendre, peut-être pourriez-vous nous expliquer en quoi le gouvernement fédéral recule devant la protection de ses pouvoirs constitutionnels en ce qui concerne les restrictions imposées aux entreprises sous réglementation fédérale.

Mme Fraser : Elle est trop modeste pour le dire, mais Eva Ludvig connaît ce sujet sous toutes ses coutures. Elle a travaillé pendant 20 ans au Commissariat aux langues officielles au Québec.

À mon avis, vous créez toutes sortes de zones grises en matière de compétence lorsque, dans un domaine de compétence fédérale, le gouvernement fédéral déclare que vous n'êtes pas obligé d'obéir à ses lois si vous ne le voulez pas et que vous pouvez plutôt obéir aux lois provinciales. Je peux imaginer, par exemple, une confusion comparable qui pourrait survenir un jour

mention linguistic regimes in provinces other than Quebec where a provincial government one day may not be sympathetic to the concept of official languages from coast to coast to coast in Canada.

The federal government has jurisdictions and in my view it has a responsibility to exercise its responsibility in those jurisdictions. That's why we find it so worrisome, not only in terms of federally regulated private businesses, but more broadly the government is backing away from symmetry which is part and parcel of the fabric of this country. It is part of the constitution of Canada. It has been part of the Official Languages Act for 50 years, and it has been something that we have built modern Canada upon. Suddenly to say, "No, it doesn't matter" is not a good harbinger for the future.

Senator Seidman: Thank you very much.

[*Translation*]

Senator Gagné: Welcome, Ms. Ludvig and Senator Fraser. It's good to see you again.

[*English*]

Having read your memoir and also hearing your answers, are you saying that the proposed use of French in federally regulated private businesses act grants rights to francophones that it does not grant to anglophones, and that it poses a risk to the rights of Quebec's English-speaking communities recognized under the Official Languages Act and the Canadian Charter of Rights and Freedoms?

Ms. Ludvig: Yes, that's exactly what we are saying.

Senator Gagné: Could it be subject to a legal challenge?

Ms. Ludvig: I am not a lawyer, but I would imagine so. I will turn it over to our counsel.

Marion Sandilands, Counsel, Quebec Community Groups Network: I am a lawyer, but I will decline to speculate on potential legal challenges to this law at this time.

Ms. Fraser: I am not a lawyer, but the elements that refer to the Charter of the French Language are covered — not entirely, but in large measure — by the "notwithstanding" clause in the Constitution of Canada. The whole thing is exempt from the Quebec Charter of Human Rights and Freedoms. Legal challenges are already being planned for parts of Bill 96, but they are having to be devised, shall we say, very creatively. Who knows how it will turn out.

à propos des lois sur l'environnement ou sur d'autres choses, sans parler des régimes linguistiques dans les provinces autres que le Québec, où un gouvernement provincial pourrait un jour ne pas être favorable au concept de langues officielles d'un océan à l'autre au Canada.

Le gouvernement fédéral a des compétences et, à mon avis, il doit exercer la responsabilité qui lui incombe dans le cadre de ces compétences. C'est pourquoi nous trouvons cela si inquiétant. Il ne s'agit pas seulement des entreprises privées de compétence fédérale, mais plus généralement de la façon dont le gouvernement s'éloigne de la symétrie qui fait partie intégrante de la structure de ce pays. Elle fait partie de la Constitution du Canada. Elle fait partie de la Loi sur les langues officielles depuis 50 ans, et c'est sur elle que nous avons bâti le Canada moderne. Dire soudainement que cela n'a pas d'importance ne présage rien de bon pour l'avenir.

La sénatrice Seidman : Merci beaucoup.

[*Français*]

La sénatrice Gagné : Bienvenue, madame Ludvig et madame la sénatrice Fraser. Je suis heureuse de vous revoir.

[*Traduction*]

J'ai lu votre mémoire et entendu vos réponses. Dites-vous que la Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale qui est proposée accorde aux francophones des droits qu'elle n'accorde pas aux anglophones, et qu'elle constitue un risque pour les droits des communautés anglophones du Québec reconnus par la Loi sur les langues officielles et la Charte canadienne des droits et libertés?

Mme Ludvig : Oui, c'est exactement ce que nous disons.

La sénatrice Gagné : Cela pourrait-il faire l'objet de contestations judiciaires?

Mme Ludvig : Je ne suis pas avocate, mais j'imagine que oui. Je vais laisser la parole à notre conseillère.

Marion Sandilands, conseillère, Quebec Community Groups Network : Je suis avocate, mais je ne peux spéculer sur d'éventuelles contestations judiciaires de cette loi pour le moment.

Mme Fraser : Je ne suis pas avocate, mais les éléments qui font référence à la Charte de la langue française sont couverts — pas entièrement, mais en grande partie — par la disposition de dérogation de la Constitution du Canada. Le tout est soustrait à l'application de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec. Des contestations judiciaires sont déjà prévues pour certaines parties du projet de loi n° 96, mais leur conception nécessitera une grande créativité, disons. Qui sait ce que cela donnera.

Senator Gagné: Thank you. Last week, the Province of Quebec corresponded with the members of Parliament in the other place on Bill C-13. Would you mind providing a commentary on their proposal, the importance and the value to maintain the reference to the English-speaking minority within the Official Languages Act?

Ms. Ludvig: Well, the QCGN has not received these recommendations, so we cannot comment on them specifically. But we did study Quebec's position paper of February 2021. From that paper, it was clear that Quebec was asking for a very asymmetric framework in the OLA to focus on the protection and promotion of French only, and to cease to recognize the English-speaking minority in Quebec as a minority. Then Bill C-13 introduced that asymmetry, although it continues to recognize the English-speaking community as a minority. It's questionable as to how that will work out.

Quebec also wanted the Official Languages Act to treat Quebec differently, which Bill C-13 does, and they also advocated for subjecting federally regulated private businesses to the Charter of the French Language — and Bill C-13 creates this option — and which, as Senator Fraser has just explained, is worrisome; not covered. Now, under the “notwithstanding” clause, what does that mean for the federal activities in the province?

The Chair: Thank you for your answers.

[*Translation*]

Senator Dagenais: Greetings to my former colleague. Ms. Fraser, I am happy to see you again. I have a quick question for you. The Minister Responsible for Canadian Relations and the Canadian Francophonie, Ms. Sonia LeBel, last week mentioned a number of expectations with respect to Bill C-13. I will briefly summarize a few of her points. She feels that Bill C-13 ought not to be promoting only English in Quebec, and that this should be the case in all the other provinces. She added that the act should be requiring the federal government to assign more importance to French than English in its bilingual communications in Quebec. I was wondering what you thought about this.

Ms. Fraser: I think you might be able to guess.

Senator Dagenais: A little.

Ms. Fraser: As we just mentioned, we find it truly essential to maintain symmetry in the wording of the act for the legal status of the two languages. It's the very opposite of what Quebec did with its own legislation and the very opposite of what Quebec is asking the federal government to do now.

La sénatrice Gagné : Merci. La semaine dernière, la province de Québec a correspondu avec les parlementaires de l'autre Chambre au sujet du projet de loi C-13. Avez-vous un commentaire sur leur proposition, sur l'importance et la valeur du maintien de la référence à la minorité anglophone dans la Loi sur les langues officielles?

Mme Ludvig : Eh bien, le QCGN n'a pas reçu ces recommandations. Nous ne pouvons donc pas faire de commentaires précis à ce sujet. Cependant, nous avons étudié l'exposé de principes du Québec de février 2021. Dans ce document, il était évident que le Québec réclamait un cadre d'application très asymétrique pour la LLO afin qu'elle soit axée sur la protection et la promotion du français seulement, et pour que la minorité anglophone du Québec cesse d'être reconnue comme une minorité. Ensuite, le projet de loi C-13 a instauré cette asymétrie, même si on y reconnaît toujours la communauté anglophone comme une minorité. On peut se demander ce que cela donnera.

Le Québec voulait aussi que la Loi sur les langues officielles traite le Québec différemment, ce que fait le projet de loi C-13, et préconisait également d'assujettir les entreprises privées de compétence fédérale à la Charte de la langue française — une possibilité créée dans le projet de loi C-13 —, ce qui, comme la sénatrice Fraser vient de l'expliquer, est préoccupant, non couvert. Maintenant, quelle sera l'incidence du recours à la disposition de dérogation sur les activités fédérales dans la province?

Le président : Je vous remercie de vos réponses.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Je veux saluer mon ancienne collègue. Madame Fraser, je suis content de vous revoir. J'ai une petite question pour vous. La ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, Mme Sonia LeBel, a fait part la semaine dernière de certaines attentes face au projet de loi C-13. Je résume rapidement quelques points. Elle estime que le projet de loi C-13 n'a pas à faire la promotion de l'anglais seulement au Québec, et que cela doit donc se faire tout autant dans les autres provinces. Elle dit aussi que la loi devrait obliger le gouvernement fédéral à donner plus d'importance au français qu'à l'anglais dans ses communications bilingues au Québec. J'aimerais savoir ce que vous en pensez.

Mme Fraser : Je pense que vous pouvez deviner.

Le sénateur Dagenais : Un peu.

Mme Fraser : Comme nous venons de le dire, nous trouvons qu'il est vraiment primordial de garder la symétrie dans le texte de la loi pour ce qui est du statut légal des deux langues. C'est tout le contraire de ce que le Québec fait avec sa propre législation et tout le contraire de ce que le Québec demande au gouvernement fédéral en ce moment.

We believe — allow me to repeat myself — that symmetry in national language policy is absolutely essential. We can — and in Quebec, we want to — say that in a province there will be a regime for everything that pertains to provincial jurisdiction. In Quebec, the choice was obvious, particularly with Bill 96, which makes it clear that only French matters. The place of English is virtually ignored. Sometimes, the possibility of using a language other than French is mentioned, but there is no recognition of the existence of even an anglophone minority in Quebec.

It therefore seems to me that this philosophy is totally opposed to what has always applied, meaning the philosophy underpinning the federal act, which we believe should continue to be the core principle for the federal act.

Ms. Ludvig: Can I add a point?

Senator Dagenais: Yes.

Ms. Ludvig: The other thing is that Quebec decided to define the anglophone community as a single community, like the historical anglophones. That cuts it almost in half, and takes away rights from many anglophones who have been here for a long time and who need to obtain the same services as all Quebecers.

Senator Dagenais: Do you think, then, that the bill will irritate a number of groups so much that they will challenge it in court on the basis of the 1867 Constitution as soon as it is adopted?

Ms. Ludvig: Anything is possible. I can tell you one thing, and it's something that worries me too, and that is that the linguistic duality, the official languages, represent a Canadian value that all Canadians are very proud of. If we adopt Bill C-13 as is, it will reduce Canadians' pride in the Official Languages Act and in all Canadian values based on the linguistic duality. I would just like to ask Marion, our legal counsel, to talk to us about it.

Ms. Sandilands: I'd like to add one point with respect to Quebec's position. In our brief, we recount the history of the consensus reached among official language minority communities in 2018-2019. The committee's report even reflected this consensus. However, it's clear to us that after this consensus was achieved, Quebec's entry into the conversation changed everything. In paragraphs 36 to 48 of our brief, there is a description of how we believe Quebec's arrival completely changed the conversation for bills C-13 and C-32.

Senator Dagenais: Thank you very much Ms. Sandilands and Ms. Ludvig.

Nous trouvons — je me répète — que la symétrie dans la politique linguistique nationale est d'une importance primordiale. On peut — et au Québec, on veut — dire que dans une province il y aura un régime pour tout ce qui touche la compétence provinciale. Au Québec, le choix a été très clair, surtout avec le projet de loi n^o 96, qui montre que ce qui compte, c'est uniquement le français. La place de l'anglais n'est presque pas reconnue. Parfois, on parle de la possibilité d'utiliser une autre langue que le français, mais il n'y a aucune reconnaissance de l'existence même d'une minorité anglophone au Québec.

Il me semble donc que c'est une philosophie qui est totalement à l'opposé de ce qui a toujours existé, soit la philosophie qui sous-tend la loi fédérale et qui, selon nous, devrait continuer d'être le principe de base pour la loi fédérale.

Mme Ludvig : Puis-je ajouter un point?

Le sénateur Dagenais : Oui.

Mme Ludvig : L'autre chose, c'est que le Québec a décidé de définir la communauté anglophone comme une communauté, comme des anglophones historiques. Cela coupe la communauté pratiquement de moitié et cela retire des droits à bon nombre d'anglophones qui sont ici depuis très longtemps et qui ont besoin de se procurer des services, comme tous les Québécois.

Le sénateur Dagenais : Croyez-vous alors que le projet de loi irritera suffisamment certains groupes, au point où, dès qu'il sera adopté, il fera l'objet d'une contestation judiciaire basée sur la Constitution de 1867?

Mme Ludvig : Tout est possible. Je peux vous dire une chose, c'est que ce qui m'inquiète aussi, la dualité linguistique, les langues officielles, c'est une valeur canadienne dont tous les Canadiens sont très fiers. Si l'on adopte le projet de loi C-13 tel quel, cela mènera à un appauvrissement de la fierté des Canadiens envers la Loi sur les langues officielles et envers toutes les valeurs canadiennes sur le plan de la dualité linguistique. J'aimerais juste demander à notre conseillère juridique, Marion, de nous en parler.

Mme Sandilands : Je voulais ajouter un point au sujet de la position du Québec. Dans notre mémoire, on raconte l'histoire du consensus entre les communautés de langue officielle en situation minoritaire qui a été formé en 2018-2019. Le rapport de ce comité même a reflété ce consensus. Cependant, on voit que, après qu'on en est arrivé à un consensus, l'entrée du Québec dans la conversation a tout changé, à notre avis. Aux paragraphes 36 à 48 de notre mémoire, on raconte comment, à notre avis, l'arrivée du Québec a complètement changé la conversation pour ce qui est des projets de loi C-13 et C-32.

Le sénateur Dagenais : Merci beaucoup, mesdames.

[English]

Senator M. Deacon: I am glad to be here today. Thank you to our guests. This is not my wheelhouse of expertise, but I am trying to understand this from all angles. I want to preface it that way and with specific respect to Bill C-13.

Tonight was divided into two halves. The PBO, who has now left, presented a report followed by questions. I would like to know what our guests this evening thought of what you heard — I think you were there — or an opinion from your perspective based on that report earlier this evening?

Ms. Fraser: We were busy preparing for this section of your meeting, so our attention to the PBO was frequently interrupted. From what I've seen previously about his remarks, his findings, as I understand it, he is saying that a great portion of the added costs for enterprises would be in regions outside Quebec that have significant francophone presence. That might lead to some political ruckuses when it comes into effect.

I want to stress that we at the QCGN formally recommended that those enterprises be brought under the Official Languages Act. We believe it is important that wherever there is a reasonable number of members of a linguistic minority, those people get service in their language — and to the extent possible be able to work in their language.

We are not just pleading the cause of English-speaking Quebecers. We have a long history of supporting francophone communities outside of Quebec — politically and legally. When I say that this seems to be where the cost is going to be greatest, that is not, in my view, a reason to say those companies should not come under the Official Languages Act. But as you look ahead, you can see that perhaps there have been questions this evening about whether there will be legal cases brought and that kind of thing. I think there might be at least some political argument advanced in some of these regions. I would hope this committee's work would help to defuse any such arguments ahead of time.

Senator M. Deacon: Thank you. Does anyone else wish to comment?

Ms. Ludvig: Not at this time.

Senator Clement: Good evening to the witnesses, and thank you — in particular to Madam Senator. I'm new to this institution, and I now more fully realize how much work senators really do. I'm grateful to you, Madam Senator, for your work.

[Traduction]

La sénatrice M. Deacon : Je suis heureuse d'être ici aujourd'hui. Merci à nos invitées. Ce n'est pas mon domaine d'expertise, mais j'essaie de comprendre cela sous tous les angles. Je tenais à le préciser d'entrée de jeu, en particulier en ce qui concerne le projet de loi C-13.

La séance de ce soir a été divisée en deux parties. Le DPB, qui est maintenant parti, a présenté un rapport, puis il y a eu une série de questions. J'aimerais savoir ce que nos invitées de ce soir ont pensé de ce qu'elles ont entendu — je pense que vous étiez là — ou si elles peuvent donner leur avis en fonction du rapport présenté plus tôt ce soir.

Mme Fraser : Notre attention a souvent été détournée du témoignage du directeur parlementaire du budget, puisque nous nous préparions pour cette partie de la séance. Je crois comprendre, d'après ses commentaires et ses conclusions dont j'ai déjà pris connaissance, il estime qu'une bonne partie des coûts supplémentaires seront surtout dans les entreprises des régions de l'extérieur du Québec qui ont une forte présence francophone. Cela pourrait susciter des remous sur la scène politique lorsque la loi entrera en vigueur.

Je tiens à souligner que le QCGN a officiellement recommandé que ces entreprises soient assujetties à la Loi sur les langues officielles. Nous considérons qu'il est important que dans toute région où l'on trouve un nombre raisonnable de membres d'un groupe linguistique minoritaire, ces gens puissent recevoir des services dans leur langue et, dans la mesure du possible, travailler dans leur langue.

Nous ne défendons pas seulement la cause des Québécois anglophones. Nous appuyons les communautés francophones à l'extérieur du Québec depuis longtemps, sur les plans politique et juridique. Lorsque je dis qu'il semble que c'est là que les coûts seront plus élevés, à mon avis, ce n'est pas une raison pour dire que ces entreprises ne devraient pas être assujetties à la Loi sur les langues officielles. Quant à l'avenir, comme vous l'avez constaté dans les questions ce soir, on se demande s'il y aura des contestations judiciaires, par exemple. Je pense que certaines de ces régions auraient à tout le moins des arguments d'ordre politique. J'espère que le travail de ce comité contribuera à désamorcer ces arguments à l'avance.

La sénatrice M. Deacon : Merci. Est-ce que quelqu'un aimerait ajouter quelque chose?

Mme Ludvig : Pas pour le moment.

La sénatrice Clement : Bonsoir aux témoins, et merci. Je tiens à vous remercier en particulier, madame la sénatrice. Je suis nouvelle au sein de cette institution, et je me rends compte de la quantité de travail qu'accomplissent les sénateurs. Madame la sénatrice, je vous suis reconnaissante de votre travail.

I am a former Montréalaise, a former Québécoise. Now, I'm a Franco-Ontarienne. I grew up in the days of Bill 101 with English and French family. You can imagine the dinner conversations I had in those years. I have to tell you that now with Bill 96, those dinner conversations, in true Québécois fashion, are also heated in my French and English families. So I'm trying to sort out Bill C-13 in the context of this Bill 96 in Quebec.

You mentioned, Madam Senator, that you had good conversation with the Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, or FCFA, and you were on board in the previous iteration and now. Have you communicated with the FCFA recently concerning this current version of Bill C-13? Where would you be now compared to them? Where would things converge or diverge now with the FCFA?

Ms. Fraser: I have not personally been in touch with them. I know that the QCGN has on the staff level. I believe our previous president, who only left us a week ago, was in touch with them, although I'm not sure about that. But I can't speak to their position. It's obvious that their principal concern is for francophone communities elsewhere than in Quebec. To the extent that this bill advances the interests of those communities, that would be their main focus, but I haven't been in touch with them myself.

And thank you for being so welcoming.

Ms. Ludvig: As mentioned in the brief we gave you, we have had very close relationships leading up to, and we were on the same wavelength in terms of modernizing and so on. It was when things changed in Quebec that we started going in divergent directions, which is unfortunate.

Senator Clement: Regarding English-speaking Quebecers, could you comment on whether this use of French in federally regulated private businesses act poses a risk to their employability? Could it pose a risk to their advancement and, in fact, are they currently well represented in these businesses?

Ms. Ludvig: I could speak to that, having worked in the field for a long time.

What has been very evident in Quebec is that federally regulated businesses, by and large, provide very good services in both languages. There have been very few situations like we saw with Air Canada and as we have seen in the past. You didn't see that happening in Quebec with the services. What is really worrisome now is the future of our young people who would want to work in federally regulated businesses, which is a good

Je suis une ancienne Montréalaise, une ancienne Québécoise. Maintenant, je suis une Franco-Ontarienne. J'ai grandi à l'époque de la loi 101 au sein d'une famille anglophone et francophone. Vous imaginez sans doute les discussions que j'ai eues à l'heure du souper dans ces années-là. Je dois vous dire que maintenant, avec la loi 96, ces discussions sont tout aussi animées des deux côtés de la famille, anglophone et francophone, dans la plus pure tradition québécoise. J'essaie donc de comprendre le projet de loi C-13 dans le contexte de la loi 96 au Québec.

Madame la sénatrice, vous avez indiqué avoir eu de bonnes discussions avec la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, ou FCFA, et que vous étiez d'accord avec la version précédente ainsi que maintenant. Avez-vous communiqué avec la FCFA récemment au sujet de la version actuelle du projet de loi C-13? Dans quelle mesure vos opinions respectives convergent-elles ou divergent-elles, maintenant?

Mme Fraser : Je n'ai pas communiqué avec eux personnellement, mais je sais que le personnel du QCGN l'a fait. Je crois que notre ancienne présidente, qui a quitté ses fonctions il y a une semaine à peine, était en contact avec les gens de la FCFA, mais je n'en suis pas certaine. Je ne peux pas me prononcer sur leur position. Il va sans dire que les communautés francophones hors Québec sont leur principale préoccupation, dans la mesure où ce projet de loi fait avancer les intérêts de ces communautés. Cela dit, je n'ai pas communiqué avec eux personnellement.

Je vous remercie de votre si chaleureux accueil.

Mme Ludvig : Comme nous l'avons mentionné dans notre mémoire, nous avons des liens étroits jusqu'à la présentation du projet de loi, et nous étions sur la même longueur d'onde concernant la modernisation, et cetera. Des divergences se sont malheureusement manifestées lorsque la situation a changé au Québec.

La sénatrice Clement : Concernant les Québécois anglophones, pourriez-vous nous dire si l'utilisation du français dans les entreprises privées sous réglementation fédérale nuit à leur employabilité? Cela pourrait-il nuire à leur cheminement de carrière? En fait, sont-ils bien représentés dans ces entreprises actuellement?

Mme Ludvig : Je peux en parler, puisque j'ai travaillé dans le domaine pendant longtemps.

Ce qui a été très évident au Québec, c'est que dans l'ensemble, les entreprises sous réglementation fédérale offrent de très bons services dans les deux langues. Il y a eu très peu de situations comme celle d'Air Canada et d'autres que nous avons vues dans le passé. Ce n'est pas arrivé dans le secteur des services au Québec. Ce qui est très préoccupant, actuellement, c'est l'avenir de nos jeunes qui souhaiteraient travailler dans des entreprises

employer. Because of the requirements for bilingualism — and our young people are bilingual — you do find that these are good positions for which they are qualified.

All this changes that environment. The English-speaking community, contrary to all the myths, has a higher unemployment rate and a higher poverty rate. This is just another problem that will affect employment, and possibly services, for English speakers in Quebec.

Senator Clement: Thank you.

Senator Moncion: Welcome to the committee. It is nice to see you, Senator Fraser, and your colleagues.

I want to go back to the question that Senator Clement was asking about employment and the risks. How are they impacted when they do apply for federally private businesses?

Ms. Ludvig: When you work for any of those companies right now, you can have your HR services, payment and training on the same level. Francophones and English speakers both have access to all of these. Now all of this is up in the air in terms of communications to employees. And then, of course, there's the question of communications to clients and customers and how they will be affected, particularly since companies that will be under the Charte de la langue française will have to do a lot of work to demonstrate that an employee has to have English in order to be employed.

Senator Moncion: I want to go back to a comment you just made to Senator Clement about the higher unemployment rate of English-speaking Quebecers in Quebec.

Ms. Ludvig: Yes. The unemployment rate of English-speaking Quebecers is higher than for the francophone majority in Quebec. I don't have it at the tip of my fingers, but we could send you the data on that.

Senator Moncion: I just want to understand why it is so in Quebec. Why is it so in the federally private businesses?

Ms. Ludvig: I am talking about the possibility of employment. It is important not to cut off another channel of employment since we already have a higher rate of unemployment among English speakers. Up until now, federally regulated businesses, like the Public Service of Canada, were opportunities for English-speaking, bilingual young people to be hired. They have good chances of being hired because they are bilingual, and they have to provide services in both French and English.

Ms. Fraser: On that point, Senator Moncion, the proposed bill, not just for companies that would choose to go by Bill 96, but the proposed federal legislation says that companies must provide services in French. They may provide services in

sous réglementation fédérale, qui sont de bons employeurs. Le bilinguisme étant requis, ce sont de bons postes pour lesquels nos jeunes, qui sont bilingues, sont qualifiés.

Tout cela change la donne. Contrairement à tous les mythes qui sont véhiculés, la communauté anglophone affiche des taux de chômage et de pauvreté plus élevés. Ce n'est qu'un autre problème qui aura une incidence sur l'emploi, et possiblement les services, pour les anglophones du Québec.

La sénatrice Clement : Merci.

La sénatrice Moncion : Bienvenue au comité. C'est un plaisir de vous voir, sénatrice Fraser, ainsi que vos collègues.

Je veux revenir à la question de la sénatrice Clement sur l'emploi et les risques. En quoi cela touche-t-il les personnes qui présentent leur candidature au sein d'entreprises privées de compétence fédérale?

Mme Ludvig : Actuellement, les personnes — francophones et anglophones — qui travaillent dans ces entreprises ont accès à des services de RH, de paiement et de formation au même niveau. Maintenant, toutes les questions liées aux communications avec les employés sont en suspens. À cela s'ajoutent évidemment les communications avec les clients, les consommateurs, et l'incidence que cela aura sur eux, en particulier parce que les entreprises qui seront assujetties à la Charte de la langue française auront fort à faire pour démontrer qu'un employé doit connaître l'anglais pour être employé.

La sénatrice Moncion : Je veux revenir sur un de vos commentaires à la sénatrice Clement concernant le taux de chômage plus élevé des Québécois anglophones du Québec.

Mme Ludvig : Oui. Le taux de chômage des Québécois anglophones est plus élevé que celui de la majorité francophone du Québec. Je n'ai pas les chiffres exacts sous la main, mais nous pourrions vous les transmettre.

La sénatrice Moncion : J'aimerais simplement comprendre ce qui explique cette situation au Québec. Pourquoi est-ce ainsi dans les entreprises privées de compétence fédérale?

Mme Ludvig : Je parle de perspectives d'emploi. Étant donné le taux de chômage déjà plus élevé chez les anglophones, il est important de ne pas fermer un autre secteur d'emploi. Jusqu'à maintenant, les entreprises sous réglementation fédérale, notamment la fonction publique du Canada, représentaient des occasions d'emploi pour les jeunes anglophones bilingues. Ils ont de bonnes chances d'être embauchés, parce qu'ils sont bilingues et qu'ils doivent assurer la prestation des services en français et en anglais.

Mme Fraser : Concernant ce point, sénatrice Moncion, le projet de loi proposé, pas seulement pour les entreprises qui choisiraient d'être assujetties à la loi 96... La mesure législative fédérale proposée précise que les entreprises doivent fournir des

English. They may require, therefore, some employees to be bilingual, but they will have to demonstrate that those employees need to be bilingual, French-English, that they need to speak English as well as French. That's a hassle.

It is going to be much easier for companies to say bilingualism not only is not an asset, but we don't want to go through all the fuss of demonstrating that it is needed so that we can provide services in English, so we don't need to hire these bilingual anglophones, if you see the chain there.

Senator Moncion: Thank you, the nuance.

My other question is in the document that you provided to us, you are asking that the Charter of the French Language be removed from Bill C-13. Could you give us the rationale behind this? I know it's in your document, but I want to hear it from you.

Ms. Ludvig: We explained that the Charter of the French Language invokes the "notwithstanding" clause. That means Bill C-13 or federally regulated businesses would actually have to also apply the charter in the same way, and there would be no recourse to the courts.

I will turn to our counsel, who will enlighten us better on that.

Ms. Sandilands: Thank you. In our brief, we give a few reasons why the references to the Charter of the French Language in Bill C-13 — both the Official Languages Act section and the federally regulated private businesses section — are problematic. As Ms. Ludvig pointed out, one of the big ones is the presence now after Bill 96 of the "notwithstanding" clause over the entire Charter of the French Language. It would be the first time ever for federal legislation to explicitly recognize a provincial law that uses the "notwithstanding" clause in that manner.

Other reasons why it seems to be a bit of an anomaly in the Official Languages Act, for example, is that it is the only provincial legislation that is singled out. In the clause that cites the different provincial language regimes that promote English and French, actually, the Charter of the French Language is the only provincial legislation on that list. Why would the Official Languages Act single out only one piece of provincial legislation when there is actually quite a bit of other provincial legislation that promotes the French language and bilingualism in other provinces? That seems to be an anomaly.

services en français et peuvent fournir des services en anglais. Donc, elles peuvent exiger que certains employés soient bilingues, français-anglais, mais elles devront démontrer que le bilinguisme anglais-français est absolument requis. C'est fastidieux.

Pour les entreprises, non seulement il sera beaucoup plus facile de dire que le bilinguisme n'est pas un atout, mais elles pourront éviter tout ce mal pour démontrer qu'elles ont besoin de personnel bilingue afin d'offrir des services en anglais, de sorte qu'elles n'auront pas besoin d'embaucher ces anglophones bilingues, si vous voyez la suite logique.

La sénatrice Moncion : Merci; il y a une nuance.

Mon autre question porte sur le document que vous nous avez fourni. Vous demandez que la référence à la Charte de la langue française soit retirée du projet de loi C-13. Quel est le fondement de cette demande? Je sais que cela figure dans votre document, mais je veux l'entendre de votre bouche.

Mme Ludvig : Nous expliquons que la Charte de la langue française a recours à la disposition de dérogation. Cela signifie que le projet de loi C-13... ou que les entreprises sous réglementation fédérale seraient tenues d'appliquer aussi la charte de la même façon, en fait, et qu'aucun recours devant les tribunaux ne serait possible.

Je vais céder la parole à notre conseillère, qui pourra mieux nous éclairer à ce sujet.

Mme Sandilands : Merci. Dans notre mémoire, nous présentons quelques raisons pour lesquelles les références à la Charte de la langue française dans le projet de loi C-13 — tant l'article relatif à la Loi sur les langues officielles que l'article sur les entreprises privées sous réglementation fédérale — posent problème. Comme Mme Ludvig l'a souligné, une des principales raisons est l'application, après l'adoption de la loi 96, de la disposition de dérogation à l'ensemble de la Charte de la langue française. Ce serait la toute première fois qu'une loi fédérale reconnaîtrait explicitement une loi provinciale qui recourt à la disposition de dérogation de cette manière.

D'autres facteurs expliquent pourquoi cela semble être une anomalie dans la Loi sur les langues officielles. À titre d'exemple, il s'agit de la seule loi provinciale qui est mentionnée. Dans l'article portant sur les différents régimes linguistiques provinciaux qui font la promotion du français et de l'anglais, la Charte de la langue française est la seule loi provinciale mentionnée. Pourquoi la Loi sur les langues officielles ne mentionnerait-elle qu'une seule loi provinciale alors qu'il existe en réalité de nombreuses autres lois provinciales qui font la promotion de la langue française et du bilinguisme dans d'autres provinces? Cela semble être une anomalie.

Also, in Bill 96, it transforms the Charter of the French Language. It's not the Charter of the French Language that we had last year. The new Charter of the French Language has been transformed under Bill 96, and it is not clear whether that reference in Bill C-13 really takes into account all the things that have changed in the Charter of the French Language from Bill 96. Those are some of the main reasons the QCGN has recommended that those references be removed.

Finally, for the use of French in federally regulated private businesses act, there is a reference in section 6 of that act — and we've talked about it already — about the choice of law, the choice of the Charter of the French Language for the federal law, and we have explained some additional reasons why that is problematic from a constitutional perspective.

Senator Moncion: Senator Fraser, I don't know if you wanted to add something to this.

Ms. Fraser: I'm always hesitant to try and elaborate on Marion, because she knows her stuff so very well. I think she made the case.

Senator Moncion: That's what I wanted to hear from you. Thank you very much.

The Chair: I will ask a question before the second round, just to put this on the record, and I will be quite direct in my question to you. We received your brief, of course, which is very important, and there is a lot of content in there.

Do you simply think that Part 2 of Bill C-13 should be simply withdrawn from the bill, for example? What kind of specific amendments could you give us today so that we can put this on the record to understand specifically which amendments you would like to bring forward?

Ms. Ludvig: Well, obviously, the mention of La Charte de la langue française; that's number one.

Second, the question of only protecting the rights of one language group, the francophone, French-speaking, we think it should be equal. English-speaking employees should have the same rights, and French-speaking employees should have the same rights.

I think our counsel will probably have more to add to that.

Ms. Sandilands: Ms. Ludvig covered the substance of our recommendations. Our recommendations 8 and 8A, which are found in Appendix B of the brief. And 8 says any language rights should extend to English and French speakers. So to state the obvious, that is not an easy amendment to this act the way it is

En outre, la loi 96 transforme la Charte de la langue française. Ce n'est pas la Charte de la langue française que nous avions l'an dernier, mais une nouvelle Charte de la langue française, transformée par le projet de loi n^o 96. Il n'est pas clair que la référence à la Charte de la langue française dans le projet de loi C-13 tienne véritablement compte de tous les changements découlant de l'adoption du projet de loi n^o 96. Ce sont là quelques-unes des principales raisons pour lesquelles le QCGN a recommandé la suppression de ces références.

Enfin, la Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale comprend, à l'article 6 — et nous en avons déjà parlé —, une référence à la possibilité d'être assujéti volontairement à la Charte de la langue française en remplacement de la loi fédérale. Nous avons donné diverses raisons expliquant pourquoi cela pose problème sur le plan constitutionnel.

La sénatrice Moncion : Sénatrice Fraser, je ne sais pas si vous vouliez ajouter quelque chose à ce sujet.

Mme Fraser : J'hésite toujours à ajouter aux commentaires de Mme Sandilands, car elle maîtrise très bien son sujet. Je pense qu'elle a bien fait valoir notre point de vue.

La sénatrice Moncion : C'est ce que je voulais entendre. Merci beaucoup.

Le président : Je vais poser une question avant que nous passions au deuxième tour pour qu'elle figure au compte rendu. C'est une question très directe. Nous avons reçu votre mémoire, bien entendu. Il est très important et il renferme beaucoup de contenu.

À votre avis, la partie 2 du projet de loi C-13 devrait-elle simplement être supprimée, par exemple? Quelles modifications précises pouvez-vous nous présenter aujourd'hui, aux fins du compte rendu, pour nous aider à avoir une idée précise des amendements que vous préconisez?

Mme Ludvig : Eh bien, bien entendu, la mention de la Charte de la langue française serait notre première proposition.

Deuxièmement, nous croyons que les groupes linguistiques devraient jouir d'une protection égale plutôt qu'un seul groupe linguistique, les francophones, voit ses droits protégés. Les employés, tant anglophones que francophones, devraient bénéficier des mêmes droits.

Je crois que notre conseillère voudra probablement renchéir sur la question.

Mme Sandilands : Mme Ludvig a abordé l'essentiel de nos recommandations : nos recommandations 8 et 8A, qui se trouvent à l'annexe B du mémoire. La recommandation 8 stipule que tout droit linguistique devrait s'appliquer tant aux locuteurs anglophones qu'aux locuteurs francophones. Il va sans dire

crafted. And 8A is specifically about removing the reference and the choice of being subject to the Charter of the French Language, and that's in section 6 of the act.

The Chair: Senator Fraser, do you have something to add to that?

Ms. Fraser: Just a thought. Given that the title of the proposed legislation specifically refers to the French language, some may be wondering whether it would be going against the very principle of the act to make the changes we recommend.

I don't think it would. I think that it is inherently a protection and promotion of the French language to bring these enterprises under the federal linguistic regime. As Eva Ludvig said, in principle, it is a good thing for Quebec. I think it is vital for regions outside Quebec. The protection and promotion of the French language is a noble, noble cause; it is vital to the country, but it must not be done at the expense of other minorities, in my view.

The Chair: Thank you very much.

Senator Seidman: Thank you, Ms. Ludvig and Senator Fraser, for really helping us understand the negative consequences to the English-speaking minority language community in Quebec.

I think the issue about the reference to Quebec's Charter of the French Language is a critical one, and I know Senator Moncion asked about that, and you expanded to some extent. I would like to go back to that, because I think it really bears emphasizing.

If you have more to say about the impact of having Quebec's Charter of the French Language, a provincial law referred to by name in Bill C-13, the impact of that, would it negatively affect the interpretation of recognized rights of the English-speaking community? In fact, would it contravene the Canadian Charter of Rights and Freedoms, which state that English and French have equality status and equal rights and privileges? I'd like to just give you the opportunity, because it's a big ask to remove it, and you say it should be removed. I would like you to have the opportunity to further speak to how it might impact recognized rights and, in fact, contravene the Charter of Rights and Freedoms.

que cet amendement est complexe étant donné le libellé de ce projet de loi. La recommandation 8A vise précisément à supprimer la référence à la Charte de la langue française et la possibilité d'y être assujéti, qui se trouvent à l'article 6 du projet de loi.

Le président : Sénatrice Fraser, voulez-vous faire un commentaire à ce sujet?

Mme Fraser : J'ai simplement une réflexion. Comme le titre du projet de loi proposé renvoie précisément au français, certains se demanderont peut-être si les changements que nous recommandons iraient à l'encontre du principe même du texte de loi.

Je répondrais par la négative. Je crois que le fait d'inclure les entreprises visées dans le régime linguistique fédéral se traduit par une protection et une promotion inhérentes de la langue française. Comme Mme Ludvig l'a dit, c'est en principe bénéfique pour le Québec. Je crois que c'est essentiel pour les régions à l'extérieur du Québec. La protection et la promotion du français constituent une cause on ne peut plus noble; elle est cruciale pour le pays, mais elle ne doit pas être menée aux dépens des autres minorités, à mon avis.

Le président : Merci beaucoup.

La sénatrice Seidman : Merci, madame Ludvig et sénatrice Fraser, de nous aider à réellement comprendre les conséquences négatives pour la communauté de langue anglaise en situation minoritaire du Québec.

Je crois que la référence à la Charte de la langue française du Québec est un enjeu critique; la sénatrice Moncion s'est informée à ce sujet, et je sais que vous avez dans une certaine mesure donné plus de détails. J'aimerais revenir sur le sujet parce que je crois qu'il faut le souligner à grands traits.

Je me demande si vous avez d'autres commentaires sur cet enjeu : la mention de la Charte de la langue française du Québec, une loi provinciale mentionnée nommément dans le projet de loi C-13, aura-t-elle des conséquences négatives sur l'interprétation des droits reconnus à la communauté anglophone? Cette mention contreviendrait-elle à la Charte canadienne des droits et des libertés, qui stipule que l'anglais et le français ont un statut et des droits et privilèges égaux? Je veux vous donner l'occasion de vous exprimer sur la question parce que vous affirmez que la mention devrait être supprimée, ce qui n'est pas peu demander. J'aimerais vous donner l'occasion de nous expliquer plus en détail en quoi cette mention pourrait influencer sur les droits reconnus et pourrait même contrevenir à la Charte canadienne des droits et libertés.

I will add one last thing. The reason I'm emphasizing this is because a couple of days ago in the French press, there was a quotation from the Quebec Justice Minister, Simon Jolin-Barrette, who said that he would like that the Canadian Charter of Rights and Freedoms no longer apply in Quebec.

I'm going to give you the floor and see if you have something to say about that.

Ms. Ludvig: I would repeat that the Charter of the French Language has invoked or will be covered or is covered now by the "notwithstanding" clause. So there is no recourse for English speakers in the courts to protect their rights, to speak for their rights in terms of being able to get service.

It is important for everyone to be aware of the changes that have come to the charter under Bill 96. The English-speaking community has lived with and accepted Bill 101, has accepted the Charter of the French Language the way it was, and the changes are substantial, aside from the "notwithstanding" clause. There are significant changes, including access to justice. It touches our educational institutions. It has impact on the Indigenous community, so it is huge. Again, it narrows the definition of which English speakers have rights, and which ones. The historic anglophones is a much smaller group than actual English speakers.

So it is huge, and the way it stands now it would have tremendous negative impact on the English-speaking community.

Ms. Fraser: Could I add a little something here?

The Chair: Please do.

Ms. Fraser: It seems to me highly possible that if this proposal to give companies the ability to choose which regime is adopted that there will be, certainly from vocal quarters in much of Quebec, political pressure for those companies to abide by the provincial regime, to choose the provincial regime. That regime — as we have said, as Eva just said again — blocks off a good deal of the potential recourse to the courts.

Let me give you one example that has been much discussed in Quebec. The Office de la langue française is given the power to go into businesses without a warrant and look at any documents or electronic equipment — your phone, your laptop, anything you like — to see if, in its view, the rules under Bill 101, the Charter of the French Language, are being respected. It can do this, as I say, without a warrant on the basis of an anonymous complaint.

Je vais me permettre une autre observation. Je mets l'accent sur cet enjeu parce que, il y a quelques jours, le ministre de la Justice du Québec, M. Simon Jolin-Barrette, a été cité dans la presse écrite francophone : il aurait déclaré qu'il aimerait que la Charte canadienne des droits et libertés ne s'applique plus au Québec.

Je vais vous donner la parole pour voir si vous voulez réagir à mes propos.

Mme Ludvig : Je répéterai que la Charte de la langue française a invoqué... sera visée, ou est maintenant visée par la disposition de dérogation. Les locuteurs anglophones n'ont donc aucun recours devant les tribunaux pour protéger leurs droits et pour les faire valoir afin d'obtenir des services.

Il est primordial que tous comprennent les changements qu'a apportés le projet de loi 96 à la charte. La communauté anglophone vivait avec la loi 101 et l'avait acceptée, tout comme il avait accepté la Charte de la langue française telle qu'elle était rédigée. Les changements sont considérables, et c'est sans compter la disposition de dérogation. Le projet de loi 96 entraîne des changements d'envergure, y compris pour l'accès à la justice. Il a une incidence sur les établissements d'enseignement et sur les communautés autochtones. Les répercussions sont donc gigantesques. Je le répète, le projet de loi 96 limite la définition déterminant quels locuteurs d'anglais ont des droits. La communauté historique d'expression anglaise forme un groupe beaucoup plus restreint que les locuteurs d'expression anglaise.

L'effet est gargantuesque, et la mouture actuelle du projet de loi entraînerait une incidence incroyablement négative sur la communauté anglophone.

Mme Fraser : Puis-je intervenir rapidement?

Le président : Je vous en prie.

Mme Fraser : Je crois qu'il est fort possible que, si on retient la proposition de donner aux compagnies le choix du régime, il y ait — en tout cas dans les milieux militants de la majorité du territoire québécois — des pressions politiques pour pousser ces compagnies à respecter et choisir le régime québécois. Le régime, comme nous le disons et comme Mme Ludvig vient de le mentionner, empêche une bonne partie des recours potentiels devant les tribunaux.

Permettez-moi de vous donner un exemple qui a fait couler beaucoup d'encre au Québec. L'Office québécois de la langue française a le pouvoir de se rendre dans les entreprises sans mandats et d'y consulter tout document ou équipement électronique — votre téléphone, votre ordinateur portatif, tout ce que vous pouvez imaginer — pour déterminer si, à son avis, les règles en vertu de la loi 101, la Charte de la langue française, sont respectées. L'Office, je le répète, peut faire ces vérifications sans mandats, à la suite d'une plainte anonyme.

If you feel yourself being pressed, perhaps by your customers, to abide by this law, it is not just that the principle of the Charter of the French Language is antithetical to the fundamental philosophy of the Official Languages Act, it's that you may find yourself with real practical problems, and your recourse to the courts will be sharply diminished.

Senator Seidman: Thank you.

[*Translation*]

Senator Dagenais: My question is for Ms. Fraser. We've witnessed many debates concerning francophone rights in Canada, and more specifically in Quebec. Today, in 2022, how would you assess the gradual decline in French and the fact that immigration is seen as the way to stop the erosion that has been affecting francophone groups?

Ms. Fraser: Personally, I've not seen any erosion of French in Quebec. It's true that there has been an increase in the number of immigrants whose mother tongue is neither French nor English. However, their children will all become francophones because they are steered to French-language schools.

If there's a problem, it's a temporary one. We all know people whose parents speak neither French nor English, but whose children are francophone. I know many such people. So it's a transitional problem more than anything else.

Senator Dagenais: Don't you think that the policy goal of Bill C-13 is to respond to the decreasing demographic weight of francophones in the country?

Ms. Fraser: It's not decreasing in Quebec.

Senator Dagenais: What about in Canada?

Ms. Fraser: It's true that everybody's worried about the demographic weight of francophones in Canada. No effort should be spared to help these communities. I'm not sure that the Quebec Companies Act will help the communities that so desperately need it. To be sure, we have to do our best to help them.

Senator Dagenais: Thank you very much.

The Chair: Thank you for your answers, Ms. Fraser.

Senator Gagné: Earlier on, I asked about a potential court challenge — and I respect the fact that you didn't want to speculate on that. However, I would like to hear what you might have to say about the fact that the bill nevertheless ensures the institutional viability of the Court Challenges Program, which had been abolished around 2005 or 2006, even though official

Si un propriétaire d'entreprise ressent de la pression, peut-être de la part de ses consommateurs, pour respecter cette loi, il faut savoir que non seulement le principe de la Charte de la langue française est aux antipodes de la philosophie inhérente à la Loi sur les langues officielles, mais aussi que ce propriétaire pourrait faire face à des problèmes concrets puisque ses recours devant les tribunaux seront gravement minés.

La sénatrice Seidman : Merci.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Ma question s'adresse à Mme Fraser. Nous avons été témoins de plusieurs débats sur les droits des francophones au pays, et plus particulièrement au Québec. Quelle évaluation faites-vous aujourd'hui, en 2022, de la diminution graduelle du français et du fait que l'on voit dans l'immigration la solution en vue de mettre un terme à cette érosion des groupes francophones?

Mme Fraser : Personnellement, je n'ai pas constaté une érosion du français au Québec. Il est vrai qu'il y a eu une augmentation des immigrants dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais. Cependant, leurs enfants seront tous francophones parce qu'ils sont dirigés vers les écoles francophones.

Donc, s'il y a un problème, c'est un problème temporaire. Nous connaissons tous des gens dont les parents ne parlent ni français ni anglais, mais leurs enfants sont francophones. J'en connais beaucoup. C'est donc plutôt un problème de transition.

Le sénateur Dagenais : Ne croyez-vous pas que le but politique du projet de loi C-13 est de répondre à la diminution du poids des francophones au pays?

Mme Fraser : Le poids des francophones ne diminue pas au Québec.

Le sénateur Dagenais : Qu'en est-il au pays?

Mme Fraser : Le poids des francophones au pays, oui, cela inquiète tout le monde. Il faut tout faire pour aider ces communautés. Je ne suis pas certaine que la Loi sur les compagnies au Québec aidera les communautés qui en ont désespérément besoin. Elles ont besoin que nous fassions de notre mieux pour les aider, bien sûr.

Le sénateur Dagenais : Merci beaucoup.

Le président : Merci pour vos réponses, Mme Fraser.

La sénatrice Gagné : J'ai posé une question tout à l'heure relativement à une contestation juridique potentielle — et je respecte le fait que vous ne vouliez pas spéculer à ce sujet. Cependant, j'aimerais que vous commentiez le fait que le projet de loi assure quand même la viabilité institutionnelle du programme de contestation judiciaire qui avait été aboli autour

language minority communities deemed it essential. I am also aware that there is a reference to the Charter of the French Language in the bill and that there is also a notwithstanding clause in Bill 96. Would you be able to comment on the importance of the Court Challenges Program for your members?

Ms. Ludvig: The Court Challenges Program is very important to all the francophone and anglophone communities; it's important to keep it.

I'd like to ask Ms. Sandilands if she has anything to add.

Ms. Sandilands: We made some comments about this in our brief, in addition to two recommendations.

Of course, the Court Challenges Program is now mentioned in Bill C-13 — it's very important to our community and to francophone minority communities. The program is mentioned, but it's not mandatory. We recommend making funding for this program mandatory under the act. Secondly, we recommend extending potential funding under this program to matters other than test cases; something broader than the current wording is needed.

Senator Gagné: Thank you.

The Chair: Thank you very much.

[*English*]

We are at the end of this very enlightening hour. We want to thank you so much for your comments, for your answers and for the importance of the work you are doing in Quebec, and also for recognizing how important it is that the minorities are well protected in the rest of Canada. Sincerely, thank you so much.

We have your briefs. We will make sure they are taken into account when we do our study. As you know, we are in the pre-study process right now, and we expect Bill C-13 as soon as possible.

[*Translation*]

Thank you very much for your contribution.

(The committee adjourned.)

des années 2005 ou 2006, malgré le fait que les communautés de langue officielle en situation minoritaire le jugeaient essentiel. Je suis également consciente que l'on fait référence à la Charte de la langue française dans le cadre du projet de loi et qu'il y a également une clause dérogatoire à la loi 96. Seriez-vous tout de même en mesure de commenter l'importance du programme de contestation judiciaire pour vos membres?

Mme Ludvig : Le Programme de contestation judiciaire est très important pour toutes les communautés francophones et anglophones; il est important de le maintenir.

Je vais demander à Mme Sandilands si elle a quelque chose à ajouter.

Mme Sandilands : Nous avons fait des commentaires à ce sujet dans notre mémoire, ainsi que deux recommandations.

On observe que le Programme de contestation judiciaire est maintenant mentionné dans le projet de loi C-13 — c'est très important pour notre communauté et pour les communautés francophones en situation minoritaire. Le programme est mentionné, mais n'est pas obligatoire. Donc, nous recommandons de rendre le financement de ce programme obligatoire dans la loi. Deuxièmement, nous recommandons d'élargir la portée du financement potentiel dans le cadre de ce programme au-delà des causes types; il faut donc quelque chose qui serait plus large que ce qui se trouve dans le libellé présentement.

La sénatrice Gagné : Merci.

Le président : Merci beaucoup.

[*Traduction*]

Nous arrivons à la fin de cette heure très instructive. Nous tenons à vous remercier de vos commentaires, de vos réponses et du travail capital que vous effectuez au Québec. Nous vous remercions aussi de reconnaître l'importance ultime de bien protéger les minorités dans le reste du Canada. Nous vous remercions sincèrement.

Nous avons vos mémoires et nous nous ferons un devoir d'en tenir compte pendant notre étude. Comme vous le savez, nous en sommes à l'étape de l'étude préalable, et nous nous attendons à être saisis sous peu du projet de loi C-13.

[*Français*]

Merci beaucoup de votre participation.

(La séance est levée.)